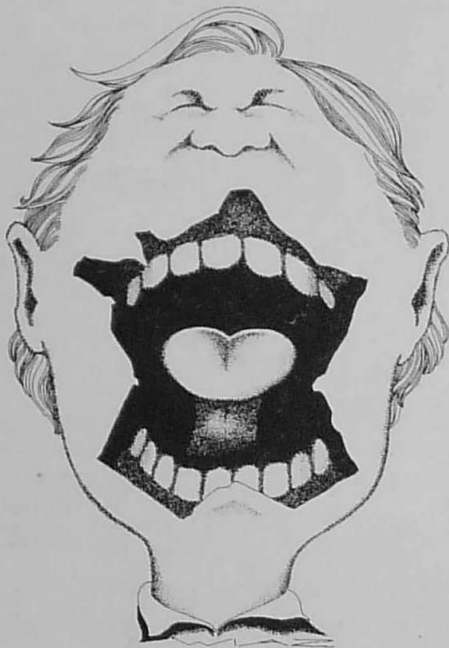


# Le Monde de l'éducation

MENSUEL — SEPTEMBRE 1976 — 5, RUE DES ITALIENS, 75427 PARIS - CEDEX 09 — TELEPHONE : 246-72-23 — N° 20 — 5 F.

## Le réveil des langues régionales



Breton ◦ Occitan

Alsacien ◦ Corse

Basque ◦ Flamand

UNE INTERVIEW DE FRANÇOIS BILLETDOUX

POUR UN NOUVEAU CALENDRIER SCOLAIRE

Les métiers de la Banque

## ENQUÊTE

Le réveil des langues régionales. Des patrimoines à conserver, Michel DENIEUL .....	6
Breton : le nouveau chant des binious, André MEURY .....	7
Occitan : les bacheliers de Mont- ségur, Jean-Pierre RICHARDOT ..	11
Le patois dans le temple, Jean-Pierre CHABROL .....	15
Alsacien : la langue du foyer, Jacques CELLARD .....	16
Basque, Corse, Flamand .....	19

## INTERVIEW

François BILLETDOUX : le théâtre pourrait servir de base à l'enseigne- ment .....	20
---	----

## OPINION

Pour un nouveau calendrier scolaire, Michel VAILLANT .....	22
---	----

## NOUVELLES DE L'ÉTRANGER

Etats-Unis : la crise universitaire pour- rait arriver à son terme, Louis WIZ- NITZER .....	25
Suisse : va-t-on vers l'« interdiction professionnelle » ? Daniel CORNU ..	27
Grande-Bretagne : le procès d'une école, John GRETTON .....	28
Allemagne fédérale : études franco- allemandes à l'université de Sarre, Daniel VERNET .....	29

## VIE DE LA CLASSE

Voyages scolaires dans le Cher ....	31
Nouveaux manuels .....	37
Théâtre : les rencontres de Lille, Nancy et Avignon .....	40

UNIVERSITÉS  
ET GRANDES ÉCOLES

Les Arabes ont-ils inventé l'Université ?	41
Débat : le palmarès des universités ..	43
Les universités doivent avoir une poli- tique de la recherche .....	45

## FORMATION CONTINUE

Banque de France : une semaine par an pour tous .....	48
--	----

LIVRES .....	51
--------------	----

REVUES .....	56
--------------	----

## INFORMATIONS PRATIQUES

Les métiers de la banque .....	57
Au « Bulletin officiel » .....	62

(Voir le tarif des abonnements page 46.)

# LE RÉVEIL DES LANGUES RÉGIONALES

Bannis de l'école par la III<sup>e</sup> République, emportés par l'exode rural et les grands bouleversements sociaux du XX<sup>e</sup> siècle, les « patois » français étaient, il y a quelques années, en passe de disparaître. Mais, depuis peu, le réveil est sonné. Les mouvements régionalistes ont retrouvé vigueur et audience. Des couches nouvelles refusent l'aspiration centralisatrice et tentent de retrouver les racines d'une communauté. L'administration elle-même l'admet désormais : les langues et les cultures régionales font partie d'un patrimoine à préserver.

VOICI vingt-cinq ans, la loi Deixonne reconnaissait aux « langues et dialectes locaux » le droit d'être enseignés à l'école et à l'université, « dans les régions, où ils sont en usage », c'est-à-dire, précisait-elle, « dans les zones d'influence du breton, du basque, du catalan et de la langue occitane ». C'était la première brèche dans le monopole du français, qui avait été la règle à l'école durant toute la III<sup>e</sup> République.

Personne ne s'y trompa : il s'agissait d'une décision essentiellement politique. Le problème ne s'était guère posé dans la France monarchique. Non que la royauté fût moins centralisatrice et « parisienne » que ne le serait la République. Mais, avant d'assurer la prééminence de la langue du roi sur celles (ou les dialectes, ou les patois) de ses vassaux et de ses sujets, il fallait faire pré-

valoir le français sur le latin, langue traditionnelle de l'Université et du savoir.

La Révolution, à défaut d'une action effective qu'elle n'eut pas le temps de mener, établit rigoureusement et durablement la doctrine de l'unité de langue à l'intérieur des frontières. A la suppression des droits féodaux, des franchises locales, des douanes intérieures devait répondre la destruction des « enclaves » linguistiques ; à l'unification de l'administration, des monnaies, des mesures, des poids, l'unification des parlers. Dans la France nouvelle, une et indivisible, les privilèges du breton n'étaient pas plus tolérables que ceux des marquis, la survivance du gascon pas plus que celle de l'aune de Tou-

louse. Le principe « Une nation, une langue » pose comme de droit naturel et de nécessité sociale, est encore celui qui nous régit.

L'« agitation » régionaliste

Il faut attendre le début du siècle suivant pour voir se manifester les premiers défenseurs des langues régionales. En 1903 circule une pétition d'inspiration régionaliste et royaliste, occitane et « félibréenne ». En 1911, à Abbi Jean Jaurès lui-même se déclare favorable à l'enseignement des langues régionales à l'école primaire. Au lendemain de la première guerre mondiale, reprise de la campagne régionaliste, toujours axée pour l'essentiel sur l'occitan et le breton ; et mouvement autonomiste en Alsace.

Durant ce temps, ne concédant à ce qu'ils nomment l'« agitation » régionaliste que des satisfactions verbales — et encore — les pouvoirs publics maintiennent implicitement le cap sur la langue nationale, et laissent faire le temps. L'école, les guerres, les journaux, l'exode rural, se chargent, mieux que les lois, de réduire les langues régionales à l'état de curiosités folkloriques. Entre 1940 et 1950, la guerre, l'occupa-

tion, le régime de Vichy, et enfin la libération, ont eu pour résultat global, difficilement explicable, un intérêt nouveau porté au fait régional. Les revendications linguistiques des provinces, que l'occupant allemand avait tenté de faire servir à sa propagande antinationale, sont reprises à son compte par la gauche ; le parti communiste français, en particulier, considère désormais que ces revendications ne sont pas incompatibles avec l'intérêt national. L'exemple de la Russie soviétique a montré que le fédéralisme et son corollaire — le respect de la diversité linguistique — était plus « à gauche » que le centralisme niveleur de la révolution bourgeoise.

L'administration centrale est à peu près seule désormais à résister à ce nouveau courant politique. Sa résistance suffit cependant à vider la loi Deixonne de son contenu, déjà bien mince. L'alsacien, le corse et le flamand sont exclus du bénéfice de la loi ; ce sont, pour les pouvoirs publics, des « variantes », des patois de l'allemand, de l'italien et du néerlandais, langues étrangères, et comme telles méritent d'enseignements particuliers. Le corse est aujourd'hui retiré dans le droit commun ; mais ni l'alsacien ni le flamand.

Partie d'une interdiction absolue d'enseigner, la loi Deixonne s'était arrêtée à une autorisation donnée aux maîtres du primaire et du secondaire qui le désiraient d'enseigner les langues régionales dans le cadre des « activités dirigées » ;

et aux élèves qui le désiraient de suivre ces activités. On était très loin encore d'un encouragement à cet apprentissage, encore plus d'un enseignement doté de moyens — heures et professeurs qualifiés.

Dans ces conditions très peu stimulantes, pour ne pas dire démobilisatrices, on peut considérer comme le témoignage d'un intérêt réel des familles et des enfants pour leurs langues locales le nombre, régulièrement croissant, des candidats en « langues régionales » aux examens nationaux. Devant ce succès, peut-être aussi parce que la « francisation » des régions périphériques progresse irrésistiblement, implicitement pourrait-on dire, dans les conditions actuelles de la vie sociale française, l'administration elle-même (en l'espèce le ministre de l'éducation) a sensiblement modifié sa position. La circulaire ministérielle du 20 mars 1976 prévoit, en effet, tout un dispositif de « prise en compte dans l'enseignement des patrimoines culturels et linguistiques français ».

Certes, les réserves habituelles subsistent : enseignement « entièrement facultatif (...) subordonné à une demande émanant de l'instituteur et faisant état de requêtes présentées par les parents ». Mais des dispositions positives apparaissent ; et surtout le ton même de la circulaire est nouveau.

Interrogé (et de façon assez pressante, ce qui est également nouveau) par Jacques Chancel sur son intérêt pour les langues régionales, le président de la République a répété qu'on ne pouvait « pas rendre obligatoire le maintien d'une culture » ni « rendre obligatoires les langues régionales ». Mais il avait, quelques instants auparavant, constaté qu'il « serait triste que le basque disparaît », comme il « serait triste que disparaisse la connaissance du breton en Bretagne ou de telle ou telle langue régionale ».

Tout le problème est là, en effet. L'Etat, s'il ne doit pas ignorer ou renvoyer le désir d'une communauté de conserver sa langue, ne peut pas se substituer à cette communauté pour faire revivre une langue agonisante.

Sous cet aspect, la situation des langues régionales en France est très disparate. Le basque, par exemple, n'est pas véritablement une « langue régionale » de la France, mais une langue non indo-européenne, parlée sur notre territoire avant même les Gaulois, selon toutes apparences, et parlée aujourd'hui des deux côtés d'une frontière nationale.

Le breton est lui aussi une langue (indo-européenne), assez éloignée du système linguistique de notre français moderne pour ne pas trop avoir à redouter un affaiblissement par contagion linguistique. Mais le basque était en quelque sorte protégé par les montagnes et l'arrière-pays espagnol, alors que le breton est « ouvert » à l'invasion.

Le catalan, l'occitan et le corse sont des dialectes d'oïl, nés comme la langue d'oïl devenue le français de la délocation du système latin. Cette délocation ne les a pas épargnés ; en particulier, les tenants de la langue unique et centralisée peuvent faire valoir qu'il n'y a pas une, mais des langues d'oïl.

Ce sera donc aux communautés intéressées de définir et de normaliser ce qu'elles veulent voir enseigner, soit une « langue régionale moyenne » (ce qu'on fait les Néerlandais au XIX<sup>e</sup> siècle en établissant un « néerlandais commun » à partir de dialectes), soit l'une des variétés, considérées comme la « meilleure », de ces dialectes ; par exemple, le biterrois pour le domaine d'oïl, le strasbourgeois définitive à l'issue du deuxième groupe.

Certaines de nos langues régionales bénéficient d'un « arrière-pays culturel » : c'est en grande partie à son appartenance au monde culturel germanique que l'alsacien doit son très grand « coefficient de survie ». Pour d'autres, c'est l'isolement géographique qui a joué ce rôle ; ainsi pour le corse.

Le flamand de France, lui, paraît avoir malheureusement dépassé le point de non-retour ; c'est-à-dire le moment où les forces centripètes de l'assimilation l'emportent inéluctablement sur les forces centrifuges du particularisme.

Le problème est donc moins simple que ne le feraient croire les déclarations contradictoires des « régionalistes » et des « centralistes » les plus entiers. Les choix sont difficiles, certes ; mais il appartient aux pouvoirs publics de donner aux communautés régionales, sans mesquinerie ni arrière-pensées, les moyens de ce choix.

JACQUES CELLARD.



La loi Deixonne et ses applications

Sous la III<sup>e</sup> République, l'usage des « patois » à l'école est rigoureusement interdit. Celui-ci se fixe comme but la généralisation du français.

La loi Deixonne (11 janvier 1951) inaugure une politique entièrement différente, puisqu'elle se propose de « favoriser l'étude des langues et dialectes locaux dans les régions où ils sont en usage ». Quatre langues sont prises en compte : le breton, le basque, le catalan et l'occitan. Le corse sera ajouté à cette liste par un décret du 16 janvier 1974, signé par M. Joseph Fontanet, ministre de l'éducation nationale.

La « loi relative à l'éducation » de M. Haby, du 11 juillet 1975, réaffirme ce principe, puisqu'il y est dit qu'« un enseignement des langues et cultures régionales peut être dispensé tout au long de la scolarité ».

Plusieurs textes, depuis la loi Deixonne, ont précisé les modalités d'application de l'enseignement des langues et cultures régionales. Les derniers en date sont deux circulaires du 29 mars, ayant trait, l'une à « l'enseignement des patrimoines culturels et linguistiques français », l'autre à la formation continue des instituteurs. La première étend le champ d'application de l'enseignement des langues régionales à l'ensemble de la

France, et non plus aux seules régions ayant un dialecte. Elle précise également que, chaque fois qu'une langue est pratiquée sous forme de dialectes différenciés, l'enseignement doit se faire à partir du dialecte et de la graphie utilisés localement, là où l'enseignement est dispensé. C'est ainsi que cette circulaire emploie l'expression « les langues d'oïl » et non « la langue occitane », utilisée dans la loi Deixonne.

Voici quel est le régime actuel de l'enseignement des langues et cultures régionales dans les différents ordres d'enseignement.

● ENSEIGNEMENT PRIMAIRE (circulaires du 17 février 1969 et du 29 mars 1976). Une heure hebdomadaire peut être consacrée à l'enseignement des langues régionales, dans le cadre des activités d'éveil. Il faut pour cela « une demande émanant de l'instituteur faisant état de requêtes présentées par les parents » et l'autorisation de l'inspecteur d'académie.

● PREMIER CYCLE SECONDAIRE (mêmes textes). L'enseignement de la langue peut être dispensé sous forme d'une heure hebdomadaire d'activités dirigées. Les lectures sont invitées « à satisfaire dans toute la mesure du possible les demandes d'heures formulées à ce titre ».

D'autre part, l'enseignement des civilisations régionales peut être utilisé pour l'histoire, la géographie, le français et les disciplines artistiques.

● DEUXIEME CYCLE SECONDAIRE (seconde, première, terminale) (circulaires du 7 septembre 1971 et du 29 mars 1976).

Les langues et cultures régionales peuvent faire l'objet d'un enseignement facultatif de trois heures par semaine lorsqu'un minimum

de dix élèves est atteint. Celui-ci peut être inclus dans le service des professeurs ou rattaché en heures supplémentaires.

Les chefs d'établissement doivent « veiller à placer ces heures de manière à les intégrer au mieux à l'emploi du temps des élèves concernés ».

● BACCALAUREAT (décret du 5 octobre 1970).

Les langues régionales peuvent faire l'objet d'une « épreuve facultative ». Ne sont retenus que les points au-dessus de 10. Ceux-ci sont pris en compte pour l'attribution d'une mention supérieure à « assez bien » à l'issue du premier groupe d'épreuves, ou pour l'admission définitive à l'issue du deuxième groupe.

● FORMATION DES MAITRES (circulaires du 29 mars). Une formation initiale est donnée aux instituteurs dans les écoles normales. Des stages sont organisés pour la formation continue des maîtres du premier et du second degré. Un poste de conseiller pédagogique est créé dans les académies concernées. Les inspecteurs doivent prendre part aux tâches d'animation et de contrôle. Les centres régionaux et départementaux de documentation pédagogique doivent produire le matériel d'enseignement nécessaire.

Des commissions d'études régionales sont chargées, à l'échelon académique, d'organiser et de coordonner les initiatives prévues à développer l'enseignement des langues.

● ENSEIGNEMENT SUPERIEUR. Des instituts et des chaires de langues et cultures régionales ont été créés dans plusieurs universités. Des enseignements sont dispensés qui peuvent, dans certains cas, être choisis comme deuxième langue dans des licences de langues vivantes.

Langues « régionales » et langues « allogènes »

En « reconnaissant » officiellement l'enseignement du breton, du basque, du catalan et de l'occitan, la loi Deixonne faisait une distinction entre les « langues régionales », qui sont des parlers propres à des régions françaises, et les langues « allogènes » qui sont des variétés de langues étrangères. Dans cette deuxième catégorie figuraient l'alsacien (dialecte de l'allemand), le flamand (dialecte du néerlandais), et le corse (dialecte italien).

Mais, en fait, cette distinction ne manque pas d'ambiguïté. Ainsi le corse a vu son statut linguistique changé en 1974 par la vertu d'un décret ministériel qui le transformait soudain en langue régionale et le faisait bénéficier des dispositions de la loi Deixonne. En revanche, le basque et le catalan, pourtant considérés comme langues « régionales », sont largement parlés hors de France. Mais il n'y a pas d'Etat basque, ni d'Etat catalan. Si l'alsacien et le flamand se sont vus retirer des dispositions de la loi Deixonne, c'est pour des raisons essentiellement politiques : étant apparentés à des langues nationales d'Etat étrangers, ils doivent être traités comme des langues étrangères.

## LE POINT DE VUE DU MINISTRE DE L'ÉDUCATION DES PATRIMOINES A CONSERVER

UN système éducatif sur lequel pèse l'héritage d'un passé uniformisant et jacobin, et qui s'assigne maintenant pour objectif, dans sa volonté de réforme, la recherche de l'égalité des chances, peut-il prendre en considération les diversités linguistiques et culturelles qui caractérisent aujourd'hui encore, notre pays ? Les mesures qui viennent d'être adoptées en ce sens sont-elles un catalogue de vœux pieux, vouées à demeurer stériles, ou formellement « cotées ensemble de dessins concrets, de réflexions mûries, de décisions précises qu'on appelle une politique » ?

Ces questions appellent des réponses positives, pour peu qu'on ait, au préalable, clarifié les contours du problème et rappelé les limites dans lesquelles il peut favorablement évoluer.

C'est un fait que les langues vernaculaires encore aujourd'hui effectivement parlées sont — à l'exception du dialecte alsacien — en grand péril. Leur pratique recule en milieu rural sans que la relève des jeunes urbains soit encore quantitativement perceptible. Comment en est-on venu là ? Faut-il attribuer à l'école de la République l'exclusive responsabilité de ce que certains dénoncent avec emphase comme un « génocide culturel » ?

Les auteurs de la récente et monumentale Histoire de la France rurale (1) font justice de cette alléguerie : c'est bien plutôt du côté de l'urbanisation, de la diffusion des médias, de la baisse du poids démographique et des altérations de la société rurale traditionnelle qu'il faut chercher l'explication du phénomène. Certes, les instituteurs d'hier ont lutté — avec des moyens qui nous paraissent aujourd'hui parfois stériles — pour faire passer la langue vernaculaire et généralisée du peuple et proches de lui, dans leur esprit, et ont répondu à l'attente des familles en donnant à leurs élèves les moyens de communiquer avec la société employante, seul moyen d'y conquérir le rôle auquel ils étaient appelés.

C'est aussi un fait que la place des langues vernaculaires à l'école, reconnue par la loi Deixonne de 1951, n'a été effective qu'à partir de 1966, avec ses premiers décrets d'application. La famille philosophique et politique à laquelle appartenait l'auteur de la loi s'est apparemment longuement et facilement accommodée de cette carence (2). Bien du chemin a été fait depuis lors.

C'est un fait, enfin, que langues et cultures vernaculaires posent un problème distinct du débat ouvert sur la « pouvoir régional ». Vouloir les faire entrer, avec la diversité de leurs aires géographiques et la complexité de leur pratique effective, dans le cadre des institutions régionales d'aujourd'hui, voire de demain, serait les soumettre à la torture du fil de Procuste. Deux exemples suffiront. A lui seul le département des Pyrénées-Atlantiques regroupé Béarn et Pays basque, qui, l'un comme l'autre, offrent une personnalité accentuée et partent des langues radicalement distinctes. Or ces deux mini-régions, bien

vivantes dans leur particularisme, ne représentent qu'un cinquième du territoire et de la population de la région Aquitaine, ensemble économiquement bien typé, encore que relativement modeste par rapport aux exigences de l'aménagement du territoire. Quant à la Bretagne, comment oublier que les pays de Rennes, de Fougères et de Saint-Malo n'ont jamais parlé breton, même aux heures médiévales d'extension maximale de l'influence politique et linguistique des dialectes celtés ? Les gens du Pays gallo ne se sentent pas moins bretons, en tout cas différents des Angevins et des Normands.

Le vrai problème, aujourd'hui, est d'adopter une démarche réaliste qui soit fondée sur la conscience et la valorisation des différences et qui tienne compte à la fois des aspirations légitimes et des risques de dérapage, en fonction de deux critères simples, mais fondamentaux : la demande des familles et l'intérêt des élèves. C'est à partir de ces principes que

par MICHEL DENIEUL \*

doivent être interprétées les mesures prises par M. René Haby pendant la dernière année scolaire (circulaires du 29 mars 1976, arrêtés, mise en place de conseillers pédagogiques...).

Comme le ministre de l'Éducation l'a rapporté au cours d'une conférence de presse le 3 décembre dernier, la règle du jeu doit d'abord être, au moment où va s'accroître notablement la place prise dans l'enseignement par les langues et cultures régionales, celle du volontariat. Il faut énergiquement récuser la prétention de certains extrémistes pour qui l'enseignement d'une langue locale devrait revêtir, dans une aire géographique déterminée, un caractère obligatoire. Prétention aussi inadmissible qu'irréaliste puisque, s'agissant des langues étrangères telles que l'anglais ou l'italien, le libre choix des familles est chez nous la règle.

Autre condition de base pour tout développement ultérieur : la disponibilité, également volontaire, de personnels enseignants qualifiés. Pratique tout était à faire en ce domaine et trop souvent jusque-là pouvaient sous-entendre à la demande des élèves et des familles, des personnes parfois étrangères au milieu scolaire et dont le mouvement militant l'emportait sur les qualités pédagogiques. C'est dire que, enoucheux de commencer par « former des formateurs », le ministre de l'Éducation a mis l'accent sur les stages réservés aux enseignants : ils ont réuni en 1976-1977 plusieurs centaines de professeurs — comme sur l'encadrement des maîtres du premier degré par des conseillers pédagogiques.

Ne se trouvent pas seuls intéressés les « Directeurs du cabinet du ministre de l'Éducation ».

enseignants spécialisés des diverses langues vernaculaires : nombreux sont aussi — sans parler des instituteurs — les professeurs d'histoire et de géographie, de français, de sciences naturelles et des disciplines artistiques. C'est qu'il s'agit de remettre en honneur non seulement les langues, mais encore les cultures dites « régionales », en se souvenant que celles-ci ne sont qu'un aspect, fondamental, certes, mais nullement exhaustif, de celles-ci.

Alors plus loin : il ne s'agit pas seulement de tenter de maintenir les langues vernaculaires, ce qui limiterait l'action aux seules académies dialectales. Le dessin est plus vaste. Pourqu'oi, retourner aux jeunes Français originaires de la Touraine ou du Poitou l'accès à la connaissance de leur personnalité régionale ? Le renouvellement des classiques « études de milieu » ne peut-il pas conduire à une perception plus fine des diversités qui font le charme de la France, à une sensibilité accrue aux dimensions spatio-temporelles de chaque terroir français ? N'est-il pas d'intérêt public que notre société ne soit pas amnésique, et que les jeunes Français sachent qui ils sont et d'où ils viennent ? C'est en se fondant sur cette conviction que le ministre de l'Éducation a délibérément orienté les directives qu'il a données le 29 mars dernier : c'est l'ensemble des patrimoines culturels et linguistiques de notre pays qu'il s'agit de promouvoir, et le contenu de cette notion a été à cette occasion clairement précisé, de même que les modalités de l'enseignement auquel il donnera lieu.

Une telle orientation est naturellement compatible avec la réforme du système éducatif. L'article 12 de la loi du 11 juillet 1975 la prévoit explicitement, et les nouveaux contenus de l'enseignement dans les écoles, les collèges et les lycées lui réserveront sa place (une option de langue vernaculaire est même prévue au baccalauréat avec préparation depuis la seconde). A peine est-il besoin de souligner que l'esprit même de la réforme est en profonde concordance avec elle, sur le plan pédagogique « il y a là un immense champ d'observation propre à susciter l'intérêt, à éveiller la curiosité, à stimuler l'esprit de recherche des enfants, davantage que par des exercices faits en classe à partir de manuels ou de documents moins directement liés au milieu ».

M. René Haby, Les premières indications que l'on peut retirer de l'année scolaire qui vient de s'achever sont d'ailleurs encourageantes : stages suivis avec intérêt et parfois enthousiasme, mise en place effective des postes de conseillers pédagogiques, initiatives prises par les CRDP pour l'organisation de « rencontres pédagogiques » de telle ou telle manifestation régionale (le pense, par exemple, à l'année romaine en Poitou-Charentes, ou à la rénovation du Musée béarnais de Pau).

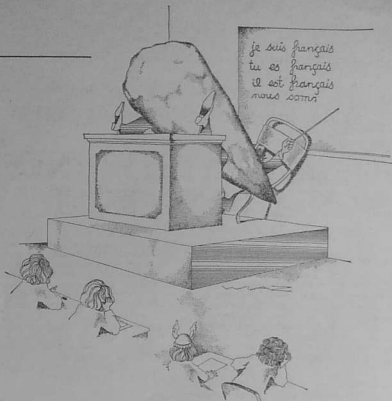
Les différentes mesures étudiées par M. le recteur Bruch dans le cadre de la mission dont l'avait chargé en 1974 le ministre de l'Éducation se mettent effectivement en place, apportant un calme démenti à ceux qui n'avaient voulu voir alors là que manœuvres dilatoires. Certes, ne seront pas, ne seront jamais satisfaites, les extrémistes pour qui l'adversaire semble être la langue française et la culture qu'elle porte. Mais la sagesse populaire répète ici la volonté politique du gouvernement : ce qu'attendent les Français, de l'école, c'est une éducation qui, sachant prendre en compte toutes les dimensions de leurs multiples différences, soit adaptée au temps qui est le leur et les arme pour la vie de demain.

(1) Tome III, Le Seuil, 1976.  
(2) M. Maurice Delonno, élu député le 27 mai 1966 et réélu le 27 mai 1976.

# BRETON

## LE NOUVEAU CHANT DES BINIOUS

par ANDRÉ MEURY



« FÊTE-NOZ » (fête de nuit). Il y a quelques mois encore, le mot était barbare pour la plupart des Bretons. Aujourd'hui, il fleurit sur tous les murs, de Brest à Rennes, de Nantes à Saint-Malo. Les affiches en sont pleines. Le plus petit village du Finistère, des Côtes-du-Nord, du Morbihan, de Loire-Atlantique et d'Ille-et-Vilaine en a organisé deux ou trois au cours des douze derniers mois. Ici et là, il tendent à remplacer les pelis bals du samedi organisés des cours du soir.

Pas de feux de la Saint-Jean, pas de meetings de soutien à telle ou telle grève, et de plus en plus, pas de mariage, qui désormais ne se termine en « fest-noz ».

La fête de nuit s'empare ainsi de la Bretagne, régulièrement, pour quelques heures. Chanteurs et sonneurs (de binioù et de bombardes) font avancer lentement la longue chaîne des danseurs, au rythme d'une musique, depuis peu remise à l'honneur par Alan Stivell. Le succès est indiscutable.

Pas de manifestation désormais en Bretagne sans « gwerz ha du » (blanc et noir). Le drapeau breton côtoie les drapeaux rouges de la révolte, les banderoles des partis politiques et des syndicats. L'espace d'une révolte, le temps d'une revendication, la Bretagne crie son nom, en breton, avec quelques mots-symboles.

Depuis peu, également, les méthodes d'enseignement du « brezhoneg » (la langue bretonne) se développent. Les cours par correspondance connaissent un succès sans précédent. L'un d'eux (dir. Stoll de Iker) a quadruplé ses abonnés entre 1968 et 1975. Les deux tiers ont moins de vingt-cinq ans.

Certains mouvements culturels créent leur propre cours par correspondance, organisent des cours du soir. Les éditions Assimil viennent, en juillet 1975, d'éditer le Breton sans peine. Une première édition tirée à quinze mille exemplaires est en passe d'être épuisée.

Cet engouement nouveau pour la langue bretonne ne peut cependant dis-

simuler la réalité : le breton reste, en Bretagne, une langue étrangère.

Depuis plusieurs siècles, la Haute-Bretagne (Ille-et-Vilaine, Loire-Atlantique) et moitiés orientales des Côtes-du-Nord et du Morbihan l'ignore. L'ordonnance de Villers-Cotterêts en 1539, la loi du 21 octobre 1793, instituant dans chaque commune une école, n'étaient reconnaitant comme seule langue le français, ont assez rapidement eu raison du « brezhoneg ».

En Basse-Bretagne, la situation est toute différente. « À la veille de la guerre 1914-1918 », écrit Jorg Gwegen (1), on estime que le nombre des bretonnants dépassait 1,3 million de personnes, soit 90 % de la population de la Basse-Bretagne. »

### Le « symbole »

Soixante ans plus tard, une enquête réalisée auprès de quatre cents habitants de la commune de Tredevez (Côtes-du-Nord) donnait les résultats suivants : sur treize personnes de plus de soixante-dix ans, onze ne parlaient que le breton, dix-sept breton et français indifféremment, deux le français, aucune n'ignorait totalement le breton. Sur quatre-vingt-six personnes de cinquante à soixante-dix ans, neuf ne parlaient que le breton, soixante-six le breton et le français indifféremment, neuf le français, seules deux personnes ignoraient le breton. Sur cent quarante-quatre personnes de vingt à cinquante ans, une seule ne parlait que le breton, quatre-vingt-neuf parlaient le breton et le français, quarante-cinq parlaient plus volontiers français tout en connaissant le breton, sept ignoraient le breton. Sur cent quarante jeunes de moins de vingt ans, aucun ne parlait qu'en breton, dix-huit employaient le breton et le français, soixante parlaient plus volontiers le français, tout en connaissant le breton, soixante-deux ignoraient le breton.

De début du siècle à 1971, date de cette enquête citée par Jorg Gwegen, la répres-

sion contre la langue bretonne a fait son œuvre.

Les lois sociales de Jules Ferry, instituant l'école monolingue obligatoire, la circulaire du ministre Combes Interdissant, en 1903, les sermons en breton dans les églises, n'ont pas manqué d'efficacité. Les moyens les plus burlesques de répression ont été imaginés et parfois appliqués. Ainsi un inspecteur d'académie, dans un rapport envoyé au conseil général du Morbihan en 1903, « souhaitait une collaboration de l'église pour n'accorder la première communion qu'aux seuls enfants parlant le français » (1).

Créé vraisemblablement dans les écoles libres et adopté ensuite dans les écoles laïques, le « symbole » reste l'expression la plus courante de la répression contre la langue bretonne, dans les écoles. Un jeune bretonnant, fréquentant l'école communale dans les années 60, en donne ce témoignage :

« A cette époque-là, le symbole était un morceau de fer, pour mettre sous les sabots des chevaux. On le donnait au premier qui arrivait et qui parlait breton et ensuite, quand celui-ci trouvait un autre qui parlait breton, il le lui donnait. Comme ça toute la journée. À la fin de la journée, le dernier attrapé par le symbole était mis en pénitence et il devait écrire en français : « Je ne parlerai plus jamais breton », cinquante ou cent fois. Celui qui était pris souvent restait à l'école après 16 h 30, pendant une heure ou une demi-heure dans le coin de la salle (2). »

Fer à cheval ou sabot de bois, le « symbole » ne se contentait pas de

(1) Jorg Gwegen, La Langue bretonne face à ses oppresseurs, Ed. Sautou et Breizhac, Quimper, 1975.  
(2) Gwén. et Brezhoneg, n° 14, 17 mai 1976.



LES LANGUES REGIONALES

tuer la langue bretonne, il poussait à la dénonciation. Beaucoup de familles ont alors renoncé à apprendre le breton aux enfants, pour leur éviter brimades et humiliations. Il n'est pas rare que, dans une famille nombreuse, le dernier enfant ait reçu une éducation non bretonnante, alors que ses frères et sœurs ont été élevés « naturellement » en breton.

Arbre de Noël en breton

Interdit à l'école, interdit dans tous les textes officiels, interdit dans les églises, le breton n'est plus parlé que par une minorité.

Combien ? Il est impossible de le dire avec précision, dit M. Per Denez, maître-assistant à la section de celte de l'université de Haute-Bretagne (Rennes). Dans les recensements de ce pays, on vous demande si vous avez un réfrigérateur ; on ne vous demande pas quelle langue vous parlez.

Il faut une fois encore se contenter d'estimations. Le chiffre le plus couramment avancé est de l'ordre de sept cent mille (3). La plupart sont des vœux ;

les autres sont de jeunes militants de l'« Emsav » (« mouvement » : groupant de façon très informelle toutes les organisations, sensibilisées à l'« idée bretonne »).

Bien que fréquemment bretonnants de naissance, les Bretons ont oublié leur langue maternelle, faute de pouvoir la parler. Aussi doivent-ils la reapprendre. C'est le cas d'Anna-Vari. Ses parents, bretonnants, utilisaient peu la langue bretonne. Elle en possédait les rudiments. Ce n'est que lorsque son métier l'a amenée à quitter sa famille et à changer de ville qu'elle s'est intéressée à la langue bretonne. Aujourd'hui, elle milite dans une organisation de stages et de camps en langue bretonne. Mère d'une petite fille, elle a décidé de ne plus travailler, faute de trouver une « gardienne » bretonnante pouvant parler breton à son enfant des leçons.

Décidés à redonner au « brezhoneg » son caractère de langue maternelle, les bretonnants ne veulent pas, cependant, la limiter au cadre familial. Des associations se sont créées pour que les enfants bretonnants ne pouvant parler breton à l'école se rencontraient.

L'association « Ar Brezhoneg er ger » (« le breton à la maison »), créée en 1964, réunit ainsi une trentaine de familles. Une fois tous les deux mois, elle organise une journée de rencontre, pendant laquelle la langue utilisée au cours des jeux et autres activités est exclusivement le breton. « Nos enfants s'aperçoivent alors, dit Mme Le Meun, animatrice du mouvement, que le breton est utilisé par d'autres que leurs parents, ailleurs qu'en famille ».

Les enseignants militants de l'Emsav n'ont pas, cependant, abandonné le terrain. A Saint-Pol-de-Léon (Finistère), deux écoles maternelles privées « enseignent » les rudiments de la langue bretonne aux enfants de deux à trois ans. A l'école Saint-Ursule, l'arbre de Noël, cette année, s'est entièrement déroulé en breton.

A l'école maternelle

A Plouezec, non loin de Saint-Pol, une institutrice, Mme Denize Mager, organise jeux et activités en breton pour les soixante-dix enfants des classes enfantines. Cette pratique a débouché sur une méthode (4) basée sur les chants, les mimes, de nombreuses répétitions. Le premier tirage à quatre cents exemplaires, en 1973, est épuisé. Un second tirage en a été réalisé.

Pour Mme Denize Mager, cette méthode a connu un succès satisfaisant.

« Les enfants, dit-elle, acquièrent grâce à elle un vocabulaire de base. Mais ils se souviennent surtout des jeux qu'on faisait ensemble. Il faut qu'ils puissent continuer à apprendre le breton à l'école primaire ».

C'est à cette nouvelle tâche qu'elle envisage désormais de se consacrer. « L'enseignement est plus réellement, dit-elle, dans le primaire. Il y a un programme. Mais on peut enseigner le breton pendant les activités d'éveil, jusqu'à une heure par semaine ».

A Plouezec, toutes les institutrices du primaire sont bretonnantes. Mais l'enseignement du breton « leur fait peur », dit Mme Mager. « Certaines ne savent pas comment s'y prendre, d'autres craignent les inspecteurs. Mais, depuis cinq ans que nous réalisons cette expérience dans les classes maternelles, les enseignants du primaire sont rassurés. Ils se sont aperçus que les inspecteurs étaient conciliants et que les parents favorables à cet enseignement pourraient éventuellement les soutenir ».

Parmi les élèves de Mme Mager, nombreux sont ceux qui ont dû abandonner l'étude de la langue bretonne, faute de pouvoir poursuivre à l'école primaire. « Ils le regrettent », dit Mme Mager, « ils ne disent : on avait du goût à apprendre le breton ».

Dans le second degré de l'enseignement public, deux mille élèves environ suivent des cours de breton dans leur établissement, pour l'ensemble de la Bretagne. Des cours sont dispensés dans trente-quatre établissements.

A titre d'exemple, en Ile-et-Vilaine, parmi les quarante mille élèves du second degré de l'enseignement public, trois cent cinquante suivent des cours de breton en dehors des heures normales de cours.

Dans l'enseignement privé, la situation est sensiblement analogue. La personnalité du chef d'établissement, son intérêt pour la langue bretonne, sont décisifs. Dans certaines écoles, les élèves désireux d'apprendre le breton essuient un refus catégorique.

Autrefois, les cours sont intégrés dans les horaires normaux de l'établissement. A l'école Saint-Martin de Rennes, les élèves ayant choisi de s'inscrire au cours de breton sont tenus d'y assister toute l'année. Cinquante élèves de seconde, de première et de terminale y suivent trois heures de cours par semaine.

M. Pol Le Calvez, ancien militaire, ayant pris sa retraite de l'armée pour pouvoir se consacrer à l'enseignement du breton, tente, au début de chaque année scolaire, de réaliser des groupes homogènes d'élèves du même niveau. Sans trop y parvenir, « Je fais classe, dit-il, j'écris trois fois par semaine, à des groupes variant de six à quatorze

élèves. Tous les niveaux y sont mélangés ».

Ainsi, dans cette école, où l'enseignement du breton recouvre l'ensemble total du directeur, il reste marginal et peu efficace. « On considère qu'il faut au moins huit cents heures pour apprendre une langue ; ici, les élèves ne peuvent pas en consacrer plus de deux cents en trois ans pour apprendre le breton », dit M. Le Calvez. Parmi les trente heures de cours qu'il dispense, douze seulement sont reconnues par l'académie. Il gagne pour cet enseignement 1300 F par mois. Un salaire d'appoint. Il n'y a pas, en effet, de professeurs spécialistes de breton, puisqu'il n'existe pas de licence ni d'agrégation de breton.

Ainsi, les cinq cent soixante-cinq inscrits à la section de celte de l'université de Haute-Bretagne (Rennes) doivent, s'ils veulent enseigner le breton, passer une licence dans une autre discipline. Beaucoup sont anglicistes. « Les autres viennent de tous les horizons », dit M. Per Denez, maître-assistant. Certains ne sont pas bretons ; ils apprennent cette langue uniquement par solidarité ».

Trop peu

« Ce qu'autorise jusqu'à présent le gouvernement, poursuit M. Per Denez, fait du mal. C'est trop peu. Sous des apparences libérales, cela aboutit à dévaloriser des centaines d'enthousiastes, dans le secondaire comme dans le supérieur. Le secondaire comme dans le supérieur, on apprend après 11 heures, après une journée de travail déjà bien remplie ».

Au cours du premier stage académique consacré à « l'orientation, l'information et la formation pédagogiques des professeurs des établissements du second degré, assurant ou désirant assurer un enseignement de la langue bretonne », des remarques identiques ont couramment été formulées. Le stage qui s'est tenu à Quimper du 6 au 8 mai a réuni cinquante-cinq enseignants. Parmi eux, trente-quatre enseignaient déjà le breton, vingt et un désiraient l'enseigner, seize étaient des non-bretonnants.

L'origine est significative de la variété du recrutement des professeurs de breton : il y avait douze professeurs d'anglais ; six P.E.C.G. anglicistes ; un professeur d'allemand ; les autres appartenaient à toutes les disciplines. Quatre d'entre eux étaient agrégés ; vingt-cinq certifiés, seize P.E.C.G. Huit seulement enseignaient hors de Basse-Bretagne.

Parmi les revendications de ces enseignants, deux ont recueilli l'unanimité : l'amélioration de la formation initiale « sans quoi ces stages de perfectionnement ne peuvent qu'être inefficaces » ; dit l'un d'eux — et l'inclusion des heures de breton dans l'horaire normal des cours. « On le fait bien pour des heures de latin ou de grec qui sont parfois suivies par une poignée d'élèves. Il n'y a pas de raison qu'on ne puisse pas le faire pour le breton. Si cela se réalisait, on aurait bien plus de dix volontaires — nombre d'élèves nécessaires pour ouvrir un cours — par niveau ».

A côté des discussions sur différentes méthodes de l'enseignement des langues vivantes appliquées au breton, des leçons modèles ont été présentées durant ces trois jours. Ces leçons devaient tenir compte du niveau différent des élèves

et de l'existence de différents dialectes. Souvent présentés comme un obstacle à l'enseignement de la langue bretonne, ces dialectes n'ont pas paru provoquer de difficultés insurmontables aux stagiaires de Quimper.

« Il existe deux dialectes principaux », souligne M. Per Denez : le rouennais et le léonard. Et autant de façon de prononcer le breton que de manière de nouer une ceiffe, c'est-à-dire une par village. C'est le propre de toutes les

langues vivantes. Et c'est un avantage. Si la langue renvoie sur le contenu de la phrase, le dialecte, lui, renvoie sur la personnalité, l'origine du locuteur ».

Toutefois, la langue bretonne écrite est unifiée ou peu s'en faut (voir encadré ci-dessous). Ainsi, rien ne s'oppose, aux yeux des bretonnants, à l'enseignement du « brezhoneg ».

LE « UB » ET LE « ZH »

Le breton est une langue celte. Comme les langues slaves, germaniques, hébraïques ou italiques (qui sont issues le latin puis le français), les langues celtes appartiennent à la branche occidentale de l'indo-européen.

Parlée dans la majeure partie de l'Europe, il y a vingt-cinq siècles, la langue celte s'est subdivisée en gauloise et brittonique. La langue gauloise moderne est aujourd'hui l'une des deux langues officielles de la République d'Irlande.

Les événements, notamment les invasions romaines et saxonnes, conduiront à l'éclatement du brittonique en trois branches distinctes : le gallois, le cornique et le breton. Aujourd'hui, le Pays de Galles connaît un véritable bilinguisme, l'anglais n'étant parfois que la seconde langue, dès l'école primaire. Le cornique (en Cornouaille) est beaucoup moins favorisé.

De vieux breton (huitième siècle de notre ère), il ne reste que peu de traces. Du moyen breton (douzième siècle), les textes abondent surtout à partir du seizième siècle. Selon M. Yann Brekilien, « le moyen breton diffère peu du breton moderne et est aisément compréhensible pour tout bretonnant cultivé. Il suffit d'être averti de quelques particularités de son orthographe (1) ».

Dans son « Atlas linguistique de Basse-Bretagne », M. P. Le Roux estime qu'il existe, aujourd'hui, soixante-dix-sept dialectes ou variétés dans la langue bretonne (2).

On considère plus couramment qu'il existe quatre dialectes principaux : le cornouaillais, le léonard, le rouennais et le vannetais. Mais cette distinction correspond en fait aux anciens divisions ecclésiastiques et féodales de la Basse-Bretagne. Seul le vannetais est très différent des autres dialectes, notamment sur le plan de l'accent tonique et la formation des pluriels.

L'existence des dialectes est à l'origine des difficultés d'unification de la langue bretonne écrite. Un premier effort devait aboutir au début du vingtième siècle à l'unification des dialectes de Cornouaille, de Léon et de Trégor. Cette première orthographe unifiée fut désignée sous le sigle K.L.T. (Kerne, Léon, Trégor).

Le 8 juillet 1941, plusieurs écrivains parvinrent à unifier le K.L.T. et le Vannetais (Gwened), aboutissant ainsi au K.L.T.G. Cette seconde orthographe unifiée est généralement désignée « orthographe ZH », l'une de ses caractéristiques étant et le remplac-

ement du Z provenant du TH dur par le graphie ZH, afin d'indiquer qu'il correspondait en « vannetais » à un H aspiré », précise M. Brekilien (1).

La naissance en 1941 du K.L.T.G. fut jugée par certains universitaires comme le signe d'une collaboration avec l'ennemi allemand... Ils s'empêchèrent de mettre au point et d'adopter une nouvelle orthographe, dite « orthographe universitaire de Brest » (UB).

Si certains vont encore un cloïve politique entre l'une et l'autre orthographe, la plupart des bretonnants n'y attachent qu'une importance linguistique. Selon les uns et les autres, rien ne s'oppose à une unification complète et définitive.

Il reste que deux fédérations culturelles coexistent. L'une (« Emglev Breiz », fédération culturelle bretonne) regroupant les adeptes de l'« UB », l'autre (« Kuzul ar Brezhoneg », Conseil du breton) réunissant les adeptes du « ZH ». Les méthodes d'enseignement du breton suivent l'une ou l'autre orthographe ; les catalogues mentionnent si l'ouvrage est « UB » ou « ZH ».

Les universités n'ont pas échappé aux querelles des « universitaires » (université de Haute-Bretagne (Rennes) est la fielle du « ZH » ; l'université de Bretagne occidentale (Brest), celui de l'« UB »).

Contrairement au français, le breton est une langue « souple ». Ainsi, le premier mot de la phrase ne sera pas mécaniquement le sujet, mais le mot qui domine la démarche de l'esprit. Autre particularité propre aux langues celtes : les mutations. Elles consistent à remplacer une consonne initiale par une consonne correspondante plus douce ou plus forte. On peut ainsi par mutation indiquer le genre des noms. Le mot « fille », employé dans une phrase se traduit « merzh ». Le « m » est devenu « v ». C'est cette mutation et non l'article, qui est le même au masculin et au féminin, qui indique le genre féminin du mot.

Il existe bien d'autres aspects de mutations et bien d'autres particularités de la langue bretonne, notamment dans la formation du pluriel, la formation des verbes...

(1) Yann Brekilien, Le Breton, langue celte, Ed. Nature et Bretagne, 1976.

(2) Selon les mêmes critères, M. P. Le Roux a catalogué six cent trente-huit dialectes français.

HUIT METHODES

La plupart des associations culturelles organisant des stages de langue bretonne pendant les vacances scolaires sont regroupées au sein de deux fédérations :

— Emglev Breiz, B.P. 17, 22066 Brest Cedex.

— Kuzul ar Brezhoneg, 26, rue des Trois-Frères-Le-Goff, 22000 Saint-Brieuc.

Le débutant isolé peut choisir entre huit méthodes :

— Le Breton sans peine, de M. Fanch Morvanou, maître-assistant à l'université de Bretagne occidentale (Brest), Editions Assimil, 13, rue Gay-Lussac, 94430 Chennery-Paris-Marne.

— Brezhoneg buan hag aes, de M. Per Morvanou, maître-assistant à l'université de Haute-Bretagne (Rennes), Editions-disques Omnivox, 8, rue de Troy, 75008 Paris.

— Brezhoneg paezen ha paezen. Parait une fois par semaine dans certaines éditions de Ouest-France. Non publiée en volume. Les auteurs assurent la correction par correspondance des exercices. IMA, A. Le Mercier et J. Nédélec, 6, rue Beaumarchais, 29200 Brest.

— Skol Ober. Trois niveaux de cours gratuits par correspondance, 26, rue des Trois-Frères-Le-Goff, 22000 Saint-Brieuc.

— Skol dre lizher, publié deux fois par semaine dans le Télégramme de Brest et sur Radio-France. Edité en manuel. M. Seltz Ty-Carr, 29150 Châteaulin.

— Skol dre lizher Ar Falz. Cours gratuits par correspondance, écrits par les instituteurs et professeurs du mouvement Ar Falz. M. Y. Guarnielon, 16, rue François-Louis-Blon, Plouzelel-Plouzané, 29260 Lesneven.

— Komzon, lennon, skrivom brezhoneg. Livres et disques, Emglev Breiz, B.P. 17, 22020 Brest.

— La méthode audiovisuelle de langue bretonne, de M. Jean Le Du, section celte, université de Bretagne occidentale (Brest), B.P. 800, 22078 Brest Cedex.

CENTRE NATIONAL de DOCUMENTATION sur l'ENSEIGNEMENT PRIVE  
GUIDE NATIONAL de l'ENSEIGNEMENT PRIVE  
CENTRE PSYCHOPEDAGOGIQUE ORSAY-FABERT  
M. Jacques BÉRÉNY 13, Psychologue  
Informations. Consultations. Examen psychologiques. Psychothérapie. Rééducations  
ENSEIGNEMENT PRIVE  
Réception des familles sans rendez-vous, 46 juin à septembre, de 10 à 12 h  
et de 14 à 17 h (sauf samedi), en consultation uniquement d'octobre à mai  
20, rue Fabert, 75007 PARIS (parking) - Tél. : 705.21.68

## RENTREE UNIVERSITAIRE 1976

### 2 nouvelles collections

## BIOMED

Dirigée par Claude-Louis Gallien professeur à l'université René Descartes - Paris V

préparation aux programmes de :

- PCEM. 1
- DEUG sciences biologiques
- 1<sup>er</sup> cycle pharmacie
- Etudes para-médicales

### Biologie

Vol. 1 : Biologie cellulaire  
Vol. 2 : Génétique

à paraître :

Vol. 3 : Reproduction et Développement

Initiation au vocabulaire de base à travers 500 mots clés.

à paraître :

**Lexique Psychiatrie**  
Yves Pélicier

**Lexique Banque et Bourse**  
Jean-Jacques Branger  
Jean-Louis de Courson

puf

### LES LANGUES REGIONALES

La fédération Emgleo Breiz, qui regroupe depuis 1953 huit associations culturelles bretonnaises, a mis au point un programme de revendications immédiates. Elle réclame notamment le développement des cours d'initiation au breton dans les écoles élémentaires et complémentaires, la généralisation effective de l'étude de la civilisation bretonne dans toute la Bretagne, la création d'une licence d'enseignement du breton, une éprouve de breton dans les concours.

#### Tout en breton

Mais certains militants veulent davantage. « Ce qu'il faut, dit l'un d'eux, c'est parvenir à un enseignement entièrement dispensé en langue bretonne, dans toutes les matières. Le français sera l'objet d'un cours facultatif de trois heures par semaine, dispensé dans de bonnes conditions. »

Des expériences d'enseignement entièrement dispensé en breton ont déjà été réalisées à Plestin, de 1942 à 1945, comme à Plouézec en 1957. Ces expériences, fautes de moyens financiers, ont tourné court. L'idée cependant n'a pas été abandonnée. Une des nombreuses associations culturelles bretonnes, Skol an ensav, s'est donné pour objectif d'ouvrir, dès la rentrée de septembre 1976, des écoles maternelles où la langue bretonne serait parlée à temps plein. « Il s'agit, dit l'un des dirigeants du mouvement, de faire un acte précis et d'affronter ensuite la législation. »

Le combat pour la langue bretonne rejoint ici le combat pour la Bretagne. Autonomie, fédéralisme, indépendance ; le « mouvement » breton en débat en permanence. Une constante au moins réunit tous les groupes : tous revendiquent le droit de parler breton, pour tous les Bretons.

Pourquoi parler breton ? « Pour faire honte aux Bretons qui ne le parlent pas. » La réponse de M. Makoto Noguti, étudiant japonais, est devenue célèbre dans toute la Bretagne. Veni en France pour étudier le français, il s'est rapidement tourné vers la section de celte que de l'université de Haute-Bretagne, a appris le breton et n'écrit plus que dans cette langue.

Mais cette réponse pourrait aussi être celle de bon nombre de militants bretons. En aucun cas, cependant, les nouveaux bretonnais ne se réclament du passé. « En apprenant le breton, dit l'un d'eux, on recrée une culture, on redécouvre une communauté humaine ; c'est une réaction contre un certain type de société. »

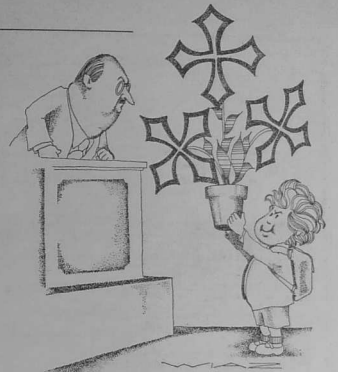
Les stages de langue bretonne, organisés en période de vacances scolaires, par les organisations culturelles, prennent ainsi parfois des allures plus politiques : les participants sont invités à partager la vie quotidienne des paysans, leurs travaux et leurs problèmes. Ils reçoivent en échange la nourriture, le logement et... le breton.

De fest-noz en fest-noz, l'idée bretonne s'installe lentement en Bretagne. Un mot en entraînant un autre, la langue bretonne pourrait véhiculer d'autres idées.

# OCCITAN

## LES BACHELIERS DE MONTSÉGUR

par JEAN-PIERRE RICHARDOT



« Je ne parle pas occitan. Je parle patois de Toulouse. »

« L'occitan ? Ce n'est pas toi, du côté d'Orange, ce serait plutôt vers Montpellier et Narbonne. »

« Moi, je suis de Pau. Je comprends et parle un peu le béarnais. Certains disent que c'est de l'occitan. »

« Ici, à Frontignan, nous ne sommes pas occitans. L'occitan, c'est après Castelnaudary, en direction de Toulouse. »

« Occitan ? A Tokyo, je l'ai appris pendant quatre ans, à l'université. Je le lis et le parle presque couramment. Ça me beaucoup aide pour apprendre le français. »

Un vieux paysan de Verfeil — près de Toulouse — un jeune commerçant de la vallée du Rhône, une postière paloise, un producteur de muscat de Frontignan, un étudiant japonais diplômé d'occitan. Le plus assuré est le jeune Nippou : l'occitan est, à ses yeux, une langue dérivée du latin, comme l'espagnol, le portugais, l'italien, le sarde, le corse, le roumain, le ribto-romanche ou... le français. La plupart des habitants de Bordeaux, Toulouse, Montpellier ou Marseille ne savent sans doute pas ce qu'est la langue occitane, ni que le « patois » est la langue des troubadours, riche de toute une littérature.

Et pendant que l'occitan s'étonne devant sa propre langue à moitié engloutie, loin de chez lui, on l'enseigne dans dix-huit pays, répartis sur les cinq continents. En Allemagne, en Grande-Bretagne, en Belgique, en Bulgarie, au Danemark, en Irlande, en Espagne, aux États-Unis, au Japon, en Pologne, aux Pays-Bas, en Italie, en Suède, en Suisse, au Canada, au Ghana, en Australie, et en Argentine. A Cambridge, Edimbourg, Londres, Heidelberg, Tübingen, Belfast, Barcelone, Florence, Rome, Varsovie, on se penche sur Guillaume de Poitiers, premier troubadour, dont la plupart des écoliers de Poitiers n'entendent jamais parler. Il n'écrivait pas en français. Il n'est donc pas au programme.

A 15 000 kilomètres de la Corrèze, le professeur Hatakenaka Toshio, de l'université de Tokyo, peut révéler à ses élèves Bernard de Ventadour et sa chanson *Joie d'amour* :

Tant ai mo cor ple de joya  
Tot me desnaturo  
J'ai le cœur si plein de joie  
Qu'il transmue nature.

Mais la plupart des écoliers de Corrèze — et même les étudiants en lettres de l'université de Limoges — ne l'étudieraient probablement jamais.

#### Une trentaine de départements

On compte pourtant trente millions d'occitans ou « méridionaux ». Selon Gaston Bazileguez, assistant à l'université Paul-Valéry de Montpellier, « cette langue, qui ne bénéficie pas encore en France des recommandations de l'UNESCO relatives aux langues et cultures minoritaires, est de plus en plus apprise, réappris par la jeunesse d'Occitanie ».

Elle serait encore parlée régulièrement par au moins deux millions d'occitans, soit moins du sixième de la population totale. Il s'agit avant tout de paysans, de ruraux et d'ouvriers de villes moyennes. Huit millions environ de « méridionaux » seraient capables de l'apprendre sans grande difficulté. Tous ceux, notamment, qui non seulement ont « l'accent », mais comprennent un certain nombre de phrases toutes faites et émaillent leur conversation d'occitanismes : « Je suis été », « Je me le moue comme ça », « Ma pauvre grand-mère » (« paura » : décédée).

Ces constructions de phrases font sourire à l'extérieur. On les tient pour des impropriétés. C'est en réalité une langue syntaxiquement tout à fait correcte. Mais c'est de l'occitan. Ceux qui les emploient traduisent, consciemment ou non, leur propre langue, même lorsqu'ils ne la connaissent plus. Et, du coup, il

leur est très facile de s'y remettre, lorsqu'ils en ont la possibilité. Surtout lorsque « l'accent » a sauvé la phonétique, comme dans « esjoie », « esté-tue... ».

L'occitan est partout où l'on a, en France, « l'accent du Midi », à l'exception du département des Pyrénées-Orientales, qui est catalan, de la Corse et du Pays basque.

Les deux millions d'occitanophones et les huit millions de « bilingues potentiels » sont répartis dans une trentaine de départements situés au sud d'une ligne qui va de l'estuaire de la Gironde aux Alpes. Elle passe au nord de Libourne, à l'est d'Angoulême, au nord de Cognac (Charente), à Bellac (Haute-Vienne, au nord de Limoges), entre Guéret et Aubusson (Creuse), entre Vichy (Allier) et Riom (Puy-de-Dôme). Dans le bassin stéphanois, Firminy est froie au sud par la ligne qui atteint les grandes Alpes en coupant le Dauphiné en deux. Grenoble est limitrophe de l'occitanie, qui commence à La Mure. Enfin, de La Mure à Besançon, et de Saint-Etienne à Fribourg en Suisse, se trouve une zone intermédiaire entre Oc et Oïl : la zone du franco-provençal.

Ainsi, l'occitan est parlé dans dix provinces historiques : Guyenne, Gascogne, comté de Foix, Béarn, Limousin, Auvergne, Languedoc, Provence, Dauphiné (du sud) et pays nîmois. Il faut y ajouter le val d'Aran, dans les Pyrénées espagnoles, et les vallées valdoises du Piémont, dans les Alpes italiennes.

« Certains disent « les langues d'oc ». En réalité, c'est la même langue, avec de simples variantes locales et régionales. Ainsi, mot qui suit d'Agen, je discute sans aucune difficulté avec n'importe qui parlant occitan, du bec d'Ambrès jusqu'à Menton. Il n'y a que l'accent qui fait entendre que quelque peine... » Cette affirmation de l'unité de la langue, beaucoup d'occitans y tiennent. L'extrême diversité des dialectes est

LES LANGUES REGIONALES

pendant un fait indéniable : gascon dans la presque totalité du Sud-Ouest, à l'exception du Haut-Languedoc ; occitan « moyen » ou languedocien ; provençal ; enfin « nord-occitan », avec trois dialectes principaux : limousin, auvergnat et vivaro-alpin.

La guerre des graphies

L'occitan s'écrit selon deux graphies différentes. L'une est dite « mistralienne », l'autre « occitaniste » ou « classique ». Dérivée directement du latin populaire, comme les autres langues romanes, l'occitan a affronté le même problème de transcription. L'orthographe latine n'était plus valable parce que certains sons avaient changés : « Ainsi le son O fermé en bas latin tendait à passer au son OU en occitan... Le son OU tendait, comme en français, à devenir U (1). »

Les troubadours écrivaient, en conséquence, avec un alphabet latin modifié pour tenir compte des mutations phonétiques survenues dans la Gaule méridionale : O pouvait se prononcer soit O, soit OU, U (OU) latin devenant U, comme en français. Après avoir rayonné sur toute la littérature européenne, de la fin du XII<sup>e</sup> au début du XIV<sup>e</sup> siècle, la langue classique des troubadours sera, peu à peu, chassée de l'école et de l'administration. Entre le XVI<sup>e</sup> et le XIX<sup>e</sup> siècles, l'occitan est écrit avec des graphies patoisantes : chaque auteur transcrit la langue à sa manière.

La renaissance mistralienne ouvre une ère nouvelle. En 1854, Frédéric Mistral fonde, près d'Avignon, le Félibrige, association qui se fixe comme mission de rénover la graphie alléguée au cours des siècles par la lente pénétration du français, et d'encourager la production littéraire. L'un des cofondateurs du Félibrige, Roumanille, met au point la graphie dite « mistralienne », en dépit de la résistance de Mistral, qui écrit la première version de *Mirèio* en graphie traditionnelle, car, précise-t-il à Rouma-

nille « J'ai l'avantage de parler dans une langue comprise par ce moyen dans tout le Midi, au lieu de l'être seulement par quelques amateurs de l'arrondissement d'Arles (2). »

Cette graphie « mistralienne » a donc son berceau en Provence. Mais les Languedociens, dès 1899, se remettent à la graphie des troubadours, qui est modernisée par les travaux du Limousin Joseph Roux, puis par l'École occitane, de Perbos et Estien, fondée en 1919. Enfin,

(1) Gaston Bacheliers : *Occitan sou len e pien* (l'Occitan vite et bien). Omniaux International, 8, rue de Bert 15008 Paris.  
(2) Cité par Alain Nourry : *Occitans sans peur*, Aasmil, 15, rue Guy-Lussac, 9420, Châteaufort-sur-Marne.

Louis Alibert fait paraître en 1936 sa *Gramatica occitana segon los parlars lengadocans*, rééditée en 1976 par le Centre d'études occitanes de Montpellier.

La double renaissance linguistique provençale et languedocienne n'est au premier chef que le résultat de la prise de conscience de la situation de la langue, mais aussi à des orientations politiques bien distinctes. En effet, les « occitans » lient volontiers les problèmes de la langue et de la culture à des revendications économiques et politiques et à une protestation contre l'impérialisme français. « Quand nous avons soulevé le problème politique, les femmes sont venues

d nous et se sont intéressés à la langue occitane. Cette dernière n'est pas dissociable du peuple occitan et de son avenir », déclare M. Robert Lafont, président de l'Institut d'études occitanes et professeur à l'université de Montpellier.

Les « modérés », au contraire, veulent rester sur le terrain strictement culturel et refusent de « politiser » le débat. Ils redoutent, d'autre part, que le mouvement occitan ne substitue au centralisme parisien un autre, axé cette fois sur Toulouse.

Chaque tendance cherche à influencer les pouvoirs publics. Les modérés viennent de se grouper dans la Confédération des associations culturelles et enseignantes d'oc (CACEO), au titre « d'informer sur la réalité des problèmes d'oc toutes les autorités, les partis, les syndicats, les parents d'élèves, les journalistes et tous les groupements qui pourraient avoir à définir une position ou à prendre une décision concernant la sauvegarde et la promotion du patrimoine linguistique et culturel d'oc ».

Après avoir affirmé que la renaissance d'oc ne devait pas conduire au séparatisme, ni à une remise en cause de « l'unité de la République française », le CACEO déclare : « La langue d'oc doit être protégée, enseignée et promue dans sa réalité populaire dialectale permanente, la seule que connaissent les habitants, la seule à laquelle ils soient attachés, et non sous la forme d'un prétendu « occitan de référence », « commun », « standard », « moyen », « central », etc., uniformisé, archaïsé, artificiel, sans racines dans la population et n'ayant d'autre raison d'existence que de servir une idéologie nationaliste, dont la population de nos régions n'a que faire. (...) On ne saurait admettre une conception uniformisatrice, centraliste, mutilante de notre civilisation, comme de notre langue. Chacune de nos régions a droit à la pleine reconnaissance de sa dignité culturelle. »

Martí, c'est Martí...

A cette virulente prise de position l'Institut d'études occitanes a répondu en occitan : « Denonciam vigorosamente l'atac polemica que la CACEO fa de la doctrina linguistica de l'Institut. L'Occitan estandard es pas un lengatge « uniformisat, archaizat, artificial ». Es una forma de lengadocan, de bon compte per totes los occitans. (...) Le provençal mistralien es una forma locala de lenga occitana. Lo dialecte provençal es un dels dialectes de lenga occitana. L'experiencia a provat que la grafia classica de nostra lenga, oficiala a l'Institut, es la mai adaptada a notes los dialectes e parlars occitans per facilitar l'intercomprensió e donar una necessitat d'una e quina varietat que sia de nostra lenga. Esam lo sol de poder legir los obras del grand Mistral en grafia classica ».

Ainsi, c'est dans une atmosphère souvent polémique et passionnée que l'occitan redécouvre une langue publique, à l'école et hors de l'école. A l'école primaire, plusieurs centaines d'instituteurs volontaires — souvent « militants » occitanistes ou sympathisants — dispensent l'heure hebdomadaire autorisée. Il ne s'agit pas d'un enseignement de la langue, mais, dans le cadre des « activités dirigées », d'une

évoquant de la civilisation, de l'histoire, de l'archéologie.

C'est un enseignement « toléré » par l'administration et laissé à la bonne volonté et à l'initiative du maître. Aussi est-il très difficile de recenser les méthodes employées. Si le chanteur Martí, instituteur dans le Languedoc viticole, peut se permettre d'enseigner la langue elle-même sans se faire taper sur les doigts (Martí, c'est Martí), il est très fréquent que l'inspection départementale ou académique freine les initiatives. « Pour obtenir une heure de cours par semaine, raconte un instituteur provençal, il faut effectuer les démarches suivantes : 1) Demande expresse formulée par les familles ; 2) Accord de l'instituteur ; 3) Autorisation de l'inspecteur ; 4) Agrandissement du local de l'école ».

Chez nous, les familles étaient d'accord. J'étais volontaire. Mais l'inspecteur, hostile au « patois » — c'est son expression, — s'est opposé à la création de cours. A la longue, les familles se sont fâchées, elles ont saisi le conseiller général, qui est fort bien placé politiquement. Il a pu faire intervenir un ami au recteur. Le tout n'a pris que... six mois. J'enseigne donc des rudiments de provençal à mes élèves. Et je me demande avec une certaine inquiétude quelle sera ma note à la prochaine inspection... Ces résistances ne sont, toutefois, pas le cas général.

« J'ai vu tout le contraire. dit un syndicaliste enseignant du secondaire. L'inspecteur ne faisait aucun obstacle. Mieux : il encourageait. On pouvait s'appuyer sur lui. Et le chef d'établissement s'arrangeait pour donner des horaires favorables alors qu'il n'y était aucunement tenu. S'il y a une demande de la part de dix élèves au minimum, on peut créer dans le deuxième cycle un cours de trois heures hebdomadaires. Le service est intégré dans l'horaire du maître, ou payé en heures supplémentaires normales. Dans le premier cycle, une seule heure supplémentaire peut être éventuellement allouée, mais en dehors des horaires normaux. Il arrive assez souvent que l'heure en question soit fixée juste après le départ du car de ramassage scolaire, comme par hasard ! et au rabais ». constate un père de famille de Valence, qui estime que « la demande des enfants et des familles est beaucoup plus élevée que le nombre d'heures effectives ».

Certains enseignants commencent par une présentation générale de la culture et de la civilisation occitanes en liaison avec les disciplines traditionnelles, avant de passer à une initiation à la langue elle-même. Tel est enseignement d'un C.E.O. de l'académie de Toulouse qui utilise « l'étude de la civilisation, de la culture et de la langue occitanes comme support et point de rencontre des enseignements du français, du latin, de l'histoire, de l'espagnol, du dessin ». On aborde ensuite « la présentation des langues romanes avec audition de disques », la présentation des différentes langues régionales de France avec carte linguistique ; l'étude phonétique des langues romanes et de l'occitan en particulier ; des séances de laboratoire de langue en

LES CANDIDATS POUR L'ÉPREUVE OCCITANE DU BACCALAURÉAT

ACADEMIES ET DÉPARTEMENTS	1973	1974	1975
<b>Nice</b> .....	174	220	279
Alpes-Maritimes .....	135	164	230
Var .....	39	56	49
<b>Aix-Marseille</b> .....	476	731	732
Alpes-de-Haute-Provence .....	83	72	72
Hautes-Alpes .....	18	16	16
Bouches-du-Rhône .....	377	329	329
Vaucluse .....	253	315	315
<b>Montpellier</b> .....	1 479	1 734	1 625
Aude .....	553	484	484
Gard .....	183	237	237
Hérault .....	514	633	633
Languedoc .....	229	271	271
<b>Toulouse</b> .....	1 730	2 527	2 480
Ariège .....	140	200	222
Aveyron .....	482	703	700
Gers .....	172	297	317
Haute-Garonne .....	128	284	248
Lot .....	110	164	121
Hautes-Pyrénées .....	72	116	133
Tarn .....	542	621	576
Tarn-et-Garonne .....	84	142	143
<b>Bordeaux</b> .....	986	952	883
Dordogne .....	211	199	160
Gironde .....	92	99	106
Landes .....	164	175	183
Lot-et-Garonne .....	117	126	128
Pyrénées-Atlantiques .....	402	353	336
<b>Limoges</b> .....	240	252	315
Corrèze .....	135	124	197
Creuse .....	0	0	0
Haute-Vienne .....	105	128	118
<b>Clermont-Ferrand</b> .....	258	286	318
Canal .....	145	154	154
Haute-Loire .....	110	139	139
Puy-de-Dôme .....	31	21	25
<b>Lyon</b> .....	17	21	18
<b>Paris</b> .....	22	30	61
<b>France</b> .....	5 382	6 753	6 711

Sources : Institut d'études occitanes

**BACHELIERS**  
qui envisagez **MÉDECINE**

**CYCLE PRE-RENTREE**  
Maths - Physique - Chimie  
6 septembre - 1<sup>er</sup> octobre

**C.A.P.U.**  
15-17, rue Godefroy-Cavaignac  
75011 PARIS - Tél. : 325.17.60

**STAGES PARALLELES**  
A LA FACULTE  
Physique - Chimie : 1<sup>er</sup> semestre  
Toutes disciplines : 1<sup>er</sup> et 2<sup>o</sup> sem.

**C.A.P.U.**  
Établissement supérieur privé

Vient de paraître

**Ecologie et environnement**

L'écologie à la une

La science de l'habitat

Tout à la mer, tout à l'égoût

Ecologie : une nouvelle récupération

Les envahisseurs

L'agriculture biologique

Les friches industrielles

Cinéma et écologie

Numéro spécial de

**POURQUOI?**

La Revue de l'Éducation Permanente

96 pages : 6 F

En vente dans les kiosques et à

Pourquoi ? — 3, rue Récamière  
75007 PARIS

LE MONDE DE L'ÉDUCATION — 13

occitan (...) ; l'étude des occitanismes à l'extérieur dans la composition française (...); l'audition commentée de chants occitans, anciens et modernes ».

Consentement ou non, un tel programme — au demeurant fort bien conçu — vise à concilier les recommandations de l'administration et les demandes des familles.

**L'hérésie et le chômage**

Plusieurs milliers de jeunes gens étudient l'occitan dans le deuxième cycle du second degré. Il est difficile de savoir combien exactement, les statistiques d'ensemble étant fort défectives. Le seul élément que l'on puisse se procurer — académie par académie — est le nombre de candidats au baccalauréat qui choisissent l'option « occitan ». Mais il est nettement moins élevé que celui des élèves suivant cet enseignement. La carte de l'enseignement de l'occitan montre que les choses ont peu changé depuis la croisade des Albigeois : c'est dans la région de l'hérésie cathare et

les départements alentour qu'on trouve le plus grand nombre de jeunes gens voués à l'occitan.

En tête vient l'académie de Toulouse, puis, immédiatement après, celle de Montpellier (respectivement 2 400 et 1 825 candidats en 1975). En troisième position arrive Bordeaux, puis occitans de la Provence, si l'on en juge par les statistiques : 885 candidats contre 732 à Aix-Marseille. Quant aux académies de Limoges, Clermont-Ferrand et Nice, elles font figure de « forces d'appoint », comparées aux effectifs cathares.

Il faut noter que plus une région, un département, sont sous-industrialisés, plus le nombre de volontaires à apprendre l'occitan est nombreux. Les cartés du chômage, du recul démographique et des candidats au bac en « option occitan » sont sensiblement les mêmes. L'Avoyon, qui arrive en tête de toute l'occitanie avec 700 candidats, a perdu au dernier recensement 3 900 habitants sur 281 500, soit 1,3 % de sa population. Le Tarn a légèrement augmenté sa population, mais le Gers, l'Arriège et le Lot ont subi une forte saignée démographique. L'Aude voisine — qui, proportionnellement à sa population, fournit le plus grand nombre de candidats du Languedoc — est le département le plus touché économiquement (moins 5 000 habitants au dernier recensement, soit une perte de 2,1 % de sa population). De plus, le languedoc est arrivé l'année dernière au premier rang national pour les demandeurs d'emplois.

Cette rencontre entre le chômage et la langue occitane est significative : consciemment ou non, les Languedociens utilisent leur langue pour constater la réalité économique et politique. Cette attitude est particulièrement forte autour de Toulouse et de Montpellier, là où se recrutent les « bacheliers de Montségur ».

**Des troubadours à Simone de Beauvoir**

« Nous apprenons à nos étudiants la langue populaire, la langue parlée, dit Jean-Marie Petit, maître-assistant à l'université Paul-Valéry de Montpellier. Puis, nous nous attaquons à des textes beaucoup plus compliqués : Verts paradis de Max Rouquette, par exemple. Ensuite, nous traduisons du français en occitan : Journal, texte littéraire. Nous prenons des textes d'un haut niveau, par exemple Jean-Paul Sartre ou Simone de Beauvoir... Cela permet aux étudiants de se rendre compte des différences considérables entre les deux langues, français et occitan. Le français maintient le concept avec aisance et la langue occitane est beaucoup plus concrète, imagée. Son vocabulaire est aussi beaucoup plus riche... Les étudiants ont de quoi s'occuper avec l'apprentissage de 10 000 mots, contre une trentaine de milliers « seulement » en français ».

L'occitan, au niveau universitaire, est, dans la plupart des universités, enseigné comme une autre langue vivante, avec recours à des bandes magnétiques et au laboratoire. Les auditeurs ne sont jamais piétinés : il y a probablement environ un millier d'étudiants en occitan dans toutes les académies d'oc. Mais le compte est pratiquement impossible à faire de manière rigoureuse,

étant donnée la complexité extraordinaire des options.

L'enseignement dispensé en dehors des établissements scolaires et universitaires prend chaque jour plus d'importance. Ainsi, les CRISO (Centres régionaux d'études occitanes) jouent un rôle d'« universités populaires ». Ils sont fédérés pour l'ensemble de l'occitanie par l'I.E.O. (Institut d'études occitanes), dont le siège se trouve à Toulouse.

**Universités d'été**

Le Centre régional d'études occitanes de Toulouse, est, par exemple, fixé comme objectif la mise au point d'outils pédagogiques (grammaires, lexiques, fiches pédagogiques, etc.), l'organisation de stages et de rencontres et la publication d'un bulletin pédagogique.

Autre forme d'enseignement extrascolaire : l'université occitane d'été. Patronnée par l'Institut d'études occitanes, la cinquième université d'été se tient à Marseille, du dimanche 8 au samedi 11 septembre 1976. Des « ateliers » sont consacrés à la langue, à l'histoire, à des analyses de textes, à la musique populaire, à la chanson moderne, à la danse, au cinéma, à l'écologie ou à l'urbanisme, aux Institutions régionales, à l'agriculture de l'Europe du Sud, à des débats sur l'avenir de l'occitanie, sur l'industrialisation de « la façade nord de la Méditerranée », sur le statut des langues en Europe (5). La chanson joue un rôle déterminant dans l'apprentissage de la langue. Notamment avec les « nouveaux troubadours » que sont Marti, Patrie, Mauras, Parrot, l'action des organismes culturels de toutes tendances, proches de l'Institut d'études occitanes, ou du foirbriquet, vient amplifier l'intérêt. L'égard d'un parler qui est à la fois en recul dans les campagnes et en pleine renaissance dans la jeunesse urbaine.

A bien des égards cette renaissance, à l'intérieur comme à l'extérieur de l'école, n'est pas mesurable de manière précise. Et le mouvement ressemble beaucoup plus à une série de « maquis » qu'à l'action d'une armée régulière. Aujourd'hui, apprendre l'occitan, c'est, en général, procéder à une option de type politique, philosophique. L'avenir de la langue occitane semble bien être étroitement relié à celui de la contestation régionale actuelle.

(5) Renseignements à l'Institut d'études occitanes, 11 bis, rue de la Concordie, 31000 Toulouse.

**BIBLIOGRAPHIE**

- Pierre Bec : La Langue occitane (P.U.F.) et Manuel pratique d'occitan
- Onofre Camproix : Joy d'amour des troubadours (Montpellier, Causse et Castelnau) et Histoire de la littérature occitane (Payot).
- Christian Anstolt et Robert Lafont : Nouvelle histoire de la littérature occitane.
- Claude Duneton : Parler croquant (Stock 2).
- Yves Rocquet : En occitan dans le texte (G.E.O., Montpellier).
- Alain Nouvel : L'Occitan sans peine.

**LE PATOIS DANS LE TEMPLE**

CAMPE sur son roc, le petit temple de Saint-Julien-d'Arpaon (1) avait fait le plein cette nuit-là. C'était pour le régal du chanteur occitan Claude Marti. Il y avait longtemps que la maison de l'Éternel n'avait connu un tel succès.

Une grande majorité de vieux, ce n'était pas les vacances (2). Quelques jeunes aussi, venus pour l'occasion en groupes combattifs, montés d'Als, de Nîmes, de banlieues à H.L.M. où ils se sont exilés pour gagner leur vie, ou ils ont appris l'amour du petit pays perdu et la nostalgie de sa langue liquidée en un demi-siècle.

Entre ces vieux et ces jeunes, le fossé de deux générations. Un vide, froid comme une guerre civile.

Des vieux qui s'expriment admirablement en occitan, qu'ils nomment, eux, « patois », et leur « patois ». Ça leur sort tout seul de la bouche et du ventre, et ils en ont la vergogne comme s'ils avaient lâché des bruits incongrus.

Des jeunes qui revendiquent farouchement l'occitan mais qui ne le parlent qu'à peine : ils sont amers, outragés, luttés, magnifiques et déstabilisés. Dans la discussion (en français bien sûr) ouverte à l'issue du tour de chant, ils reprochent à Marti sa voiture, et surtout d'être venu ici à l'invitation de Parc national des Cévennes. Le chanteur rose brièvement celui qui le traite de « profiteur », ce qui, paradoxalement, détend l'atmosphère. Mais les vieux ne disent toujours rien. Quand on les interrompt, ils baissent la tête, impossible de savoir ce qu'ils pensent, de savoir seulement à ce leur était bon à l'oreille, ces refrains dans la vieille langue.

Ce n'est pas par hasard et beaucoup de ceux qui militent en faveur de l'occitan sont des enfants d'instincteurs. Ils ont été élevés dans la dévotion du français, suivant les rites soumis de l'accord du patois passé avec l'austérité avoir, et de ces fameuses chauxes qu'on a tous « entendues » chanter puis qu'on a vu applaudir leurs camarades... »

Des générations de pédagoges primaires ont vécu orgueilleusement de ces vaines subtilités.

File de passans pour lesquels l'occitan était la langue naturelle et le français la langue de la Bible, mais mère recommandait à ma grand-mère de ne me parler que le français. La vieille s'y appliquait de toute sa volonté, mais, l'histoire commencée, elle était bien obligée, faute de vocabulaire, de la terminer en occitan. Quand elle passait de la langue prônée à la langue bannie, elle baissait la voix, comme si mes parents, qui

demeuraient à 30 kilomètres, avaient pu l'entendre.

C'est cette parole chuchotée que je recueillis délicieusement aux alentours de ma cinquantaine. Et c'est ma mère qui m'y aide.

« Je m'exerce, je me contrains à aborder dans leur occitan les vieux de ma vallée. Ils me répondent obstinément en français. Avec un sourire triste, ils regardent mes tentatives comme une « originalité » de plus — une sorte de sublimation — certains, qui ne connaissent peu, y ressentent je ne sais quelle allusion, un rien muette à leur misère culturelle.

« Fire : si je tombe en pleine discussion occitane, tout se fige.

« Et c'est mon village ! J'y suis né, comme mon père, mon grand-père et tous mes aïeux aussi loin que j'ais pu remonter. J'y ai grandi, je m'y suis battu, dans le maquis, c'est à l'habitude de faire permanente, je n'ai pas d'autre résidence, pas d'autre pays, pas d'autre rêve.

« Les miens, je ne peux les entendre parler instinctivement que lorsqu'ils sont hors d'eux, lorsqu'ils ne peuvent plus faire autrement. Quand un accident, sur le chemin, fait accourir trois ou quatre familles qui saffronnent sur les talus alors, je vous prie de me le croire, on ne discute plus dans la langue d'Émilie Faguet.

« Dans le travail aussi. Les menuisiers, par exemple, les frères Trosselin et M. Girard, ne connaissent les mots techniques qu'en patois.

« A l'anc de montage vit un chevrier qui s'exprime admirablement dans le vieux parler. Son vocabulaire est d'une richesse perdue, il emploie des tournures, des élégances, des nuances que l'on n'entend plus nulle part. Mais lui aussi se tait quand l'arrive, par respect pour moi. Heureusement, le dimanche, il se souille ponctuellement, alors il s'oublie, et je peux savourer le verbe des anciens.

« Trois ans après, si Marti revenait chanter dans le temple de Saint-Julien-d'Arpaon, comment cela se passerait-il ? Ce serait déjà très différent.

« Quand vous vous approchez de l'un de nos mas, si vous entendez de grands rires, c'est que l'un y parle occitan, soit. Vous poussez la porte, on se tait, on reprend en français, mais il n'y a plus de gaieté.

Mme Servières bredouille : « Je

m'excuse ! Je parle à mes chères en patois, et aux chères et aux poètes... »

« Si je lui demandais de continuer pour moi, pour mon plaisir, elle croirait que je me fous d'elle.

« On nous a si bien inculqué le mépris de ce que nous disions de ce que nous faisons, de ce que nous étions. Les maîtres du palais, de la terre, du travail manuel, de la campagne, de la province, de ce qui était vieux... Les mas ne réalisaient plus qu'un dernier chic parisien... »

« Enfin... jusqu'à une période très récente.

« On les comprend mieux de mieux en mieux, ces quelques poignées de jeunes à travers l'immensité occitane, qui revendiquent follement cette langue morte qu'ils doivent eux-mêmes apprendre de façon scolaire, comme une langue étrangère.

« Leur quête petite de vocabules perdus, d'une musique, se charge — au point où en est-il — de toutes les revendications désespérées qui trahissent chez « le petit sous-développé de cambrousse désertée », tout ça pile-mêle, dans le brassage des survivants de mal de, des paysans du Larzac, des vigneronnes de l'Aude, des ouvrières de Chabare, des mineurs du Gard, des chanteurs d'oc, d'enseignants... »

« Disparités, décalages, maquisards d'une Atlantide, notre civilisation leur devra beaucoup. Et puis, que voulez-vous, inévitablement, on se sent bien avec ces gens qui échappent à toutes les étiquettes habituelles, du passiste réactionnaire au gauchiste écologique.

« Quelques vieux finissent par s'attendrir sur le passage des jeunes « secrets » (3), ils consentent peut-être à entourent leurs gueules édentées par les coups et par les yeux pour lire quelques lambeaux de leur occitan splendide, avant de glisser leur deuxième pied dans la tombe.

« Une voisine, dont je croyais que toutes les pensées n'étaient orientées que vers l'exploitation intensive des touristes annuels, m'a bien étonné l'autre soir : « Dites ! mon fils aime, encore, il parle un peu patois, mais le second, il ne le comprend même pas ! Il faudrait quand même faire quelque chose, on peut pas laisser perdre ça ! »

« Personne n'avait prévu les progrès de cette mondialité, personne ! Ni dans le, allées du pouvoir, ni dans les états-majors politiques, ni cela va de soi, à l'ÉNA.

« Les miracles sont commencés.

« Gorges Marchais débarque à Montpellier, s'écriant :

« Volens sûre al país ! (4) »

« Trois ans après, si Marti revenait chanter dans le temple de Saint-Julien-d'Arpaon, comment cela se passerait-il ? Ce serait déjà très différent.

(1) 11 km. chemin entre Frenac et Casagranes (Lozère).

(2) C'était le samedi 24 novembre 1973.

(3) « Inconnus » (occitan eventé).

(4) « Vous voudriez sûre du pays » (mot d'ordre et titre d'un mouvement occitaniste).

**UN OME AVIA PAS QUE DOS DROLLES**

POUR montrer la différence entre les principaux dialectes occitans, Pierre Bec (1) a transcrit la parole de l'enfant prodige en languedocien, en provençal, en auvergnat, en limousin et en gascon. En voici les premières lignes en français, puis dans chacun de ces dialectes :

Un homme n'avait que deux fils. Le plus jeune dit à son père : « Il est temps que je sois mon maître et que j'aie de l'argent ; il faut que je puisse m'en aller et que je voie du pays... »

**LANGUEDOCIEN**

Un ôme avia pas que dos drolles. Lo plus lové diguèt a son paire : « E's ora prè l'eu de me gouvernar sol e d'aver d'argent ; me cal poder partir e véser de país... »

**PROVENÇAL**

Un ôme avia ràn que dos firs. Lo plus joine diguèt a son paire : « E's temps que faga mon mèstre e qu'ôga de sous ; fou que possa m'en anar e que veja de país... »

**AUVERGNAT**

Un ôme avia mas dos garçons. Lo plus joine diguèt a son paire : « Lo moment es venut que sia mon mèstre e que aja d'argent, chal que pèscha m'en anar e que veja de país... »

**LIMOUSIN**

Un ôme avia mas dos fils. Lo plus joine diguèt a son paire : « E's temps qu'eu sia mon mèstre e qu'ôja d'argent... »

**GASCON**

Un ôme n'avia pas que dús hillis. Lo mas joen diguèt a son pair : « Qu'ei temps que sia mon mèstre e qu'ôja argent... »

(1) Pierre Bec, La Langue occitane, P.U.F., 1972. Pierre Bec est professeur à l'université de Poitiers et président de l'Institut d'études occitanes.



# ALSACIEN

## LA LANGUE DU FOYER

par JACQUES CELLARD



LINGUISTIQUEMENT, l'Alsace est d'abord alsacienne (1). A la veille de la dernière guerre, et en dépit de deux siècles de francisation ou de germanisation alternées (sans doute en fait, à cause de cette alternance), la quasi-totalité de la population des deux départements alsaciens (Haut et Bas-Rhin) parlait ou comprenait le dialecte. En 1949 encore, deux alsaciens sur trois pouvaient utiliser le français, quatre sur cinq l'allemand, et neuf sur dix (91 %) étaient essentiellement dialectophones.

Depuis, la situation évolue régulièrement en faveur du français. On peut estimer aujourd'hui que la totalité de la population de dix à quarante ans connaît le français, que quatre alsaciens sur cinq sont dialectophones, et trois sur cinq germanophones.

On rencontre encore, dans la population âgée des Alsaciens uniquement dialectophones ou germanophones, mais en nombre limité. À l'inverse, pour 15 à 20 %, la population des deux départements ne parle que le français. Mais la « francisation » absolue de l'Alsace n'est pas pour demain. L'écoute des radios et des télévisions allemande et suisse-allemande, le travail de l'autre côté du Rhin, le caractère « européen » de Strasbourg, tendent à maintenir une forte présence de l'allemand en Alsace.

Le dialecte reste (en particulier pour la population rurale) la langue de la famille et des relations sociales proches. Un enfant alsacien sur deux ne parle qu'alsacien à son entrée à l'école.

Le terme de « dialecte » alsacien recouvre trois parlers distincts : au sud, l'alsacien ; au nord et dans la partie dialectophone de la Moselle, le francique ; au centre, le strasbourgeois. Les différences entre les trois parlers sont sensibles aux dialectophones. Les frontières dialectales ne courent pas (en gros) du nord au sud comme la frontière linguistique entre le français et l'allemand, mais d'est en ouest, si bien que la compréhension est généralement plus grande de part et d'autre du Rhin ou de

la Sarre qu'entre la haute et la basse Alsace.

L'alsacien n'est pas une forme dégradée ou corrompue de l'allemand. Ce n'est pas un patois, une *parlure* d'allemand. C'est, comme le bavarois, l'autrichien ou le berlinois, un « état » différent d'une langue unique, à la fois relativement proche et bien distincte de l'allemand. L'alsacien s'écrit : il en a, il a toujours, ses contours, ses poésies.

Quelques vers tout simples d'André Weekmann montrent au lecteur germaniste l'originalité et l'expressivité du dialecte.

*An dîne schteefe mini hand,  
En dîne stôrme miner durcht  
Iff dîne tîbbel de mond ude melch  
Wiss us rot et loss mi drénke (2).*

(Sur les tempes, mes mains  
Dans tes pupilles, ma soif,  
Sur tes lèvres, la lune comme du lait  
Blanc sur rouge — ô laisse-moi y boire !)

### Un refus obstiné

Cependant, l'allemand littéraire (le *hochdeutsch*) et les dialectes alsaciens-lorrains vivent en symbiose. D'unilingue (du dialecte), l'alsacien est d'abord devenu bilingue (dialecte et allemand), et peu à peu, depuis deux siècles, trilingue (avec le français). Le trilinguisme alsacien (ou thioïse) existe bel et bien. Des hommes comme Robert Schumann ou le docteur Schweitzer pouvaient s'en réclamer et il est le fait d'un moins la moitié de la population alsacienne.

Ce n'est pas une situation unique en Europe : c'est par exemple celle de nombreux Luxembourgeois et Suisses. Mais c'est une situation d'exception dans le cadre français, comme dans le cadre allemand ; et à plus forte raison dans celui, longtemps difficile et tragique, des rapports franco-allemands.

L'histoire linguistique de l'Alsace (3) est celle d'un refus obstiné (on est tenté de dire « animal », en donnant à ce mot

son sens le plus noble) de basculer définitivement dans un univers monolingue, qu'il soit allemand ou français. Entre le *Spracherwandschaft* (l'unité de langue) et le *Wohnbereich* (l'unité dialectale), c'est dans son parler dialectal que l'alsacien retrouve le sentiment de son identité et la garantie de sa survivance.

L'histoire l'y a obligé. Eneu de deux nationalismes étatiques, l'Alsace s'est trouvée broyée, et en quelque sorte niée, dès le moment où la Révolution française substitua à la règle « une nation, une religion » (celle du roi), le principe « une nation, une langue » (celle de la capitale). Contre cet absolutisme, repris par l'Etat prussien, elle ne pouvait plus que revendiquer les trois libertés, complémentaires pour elle, mais concurrentes et incompatibles dans la non-Europe des impérialismes : liberté du choix politique, qui faisait d'elle une partie de la France, et sanctionné après coup le fait de la conquête ; du choix culturel, qui faisait d'elle une partenaire de la communauté de langue allemande ; liberté enfin, à l'intérieur de ces deux choix, de rester elle-même.

Chacun des parlers de l'Alsace (français, allemand, le dialecte) est représentatif de l'une de ces libertés. Chacun est aussi l'une de ses composantes historiques. Le trilinguisme de l'Alsace est un produit de l'histoire, et non celui d'un choix gratuit. C'est au dialecte, considéré longtemps (du quatorzième au

dis-huitième siècle) comme « un » allemand entre d'autres, que s'est ajouté d'abord le *hochdeutsch* ; puis, au couple ainsi formé, et qui est encore caractéristique de toute l'aire germanophone, le français.

Il est donc inexact de parler de germanisation de l'Alsace à propos des deux périodes (1871-1918 et 1940-1945) de l'histoire moderne qui ont vu la province annexée à l'Allemagne. La germanisation de l'Alsace est beaucoup plus ancienne : elle a suivi immédiatement la période latine. Il y a près de mille cinq cents ans que l'Alsace a parlé pour la première fois une langue germanique.

Ce n'est qu'en 1648, quand le traité de Westphalie fit passer sous la suzeraineté du roi de France la poussière de fiefs et de villes libres qui constituaient l'Alsace, que le problème du bilinguisme se trouva officiellement posé entre Vosges et Rhin.

Bilinguisme, car on ne distinguait guère alors entre le dialecte et un allemand « littéraire », encore incertain et peu prestigieux. C'est, au contraire, le prestige du français, plutôt que les quelques tentatives de francisation de la monarchie, qui lui assura, en Alsace, de solides positions dans la bourgeoisie locale.

### « Regagner le terrain perdu... »

La Révolution fut beaucoup plus brutale et maladroite, au point de provoquer de véritables exodes d'Alsaciens vers les provinces saxonnes d'Allemagne. Mais les deux premières écoles normales de France, l'une en Alsace, l'autre en Moselle (1808), sont bilingues ; et si le demi-siècle qui suit est à dominante française, l'allemand conserve trente-cinq minutes d'enseignement par jour dans le primaire. Les arrêtés royaux précédents « toutefois » qui ne parlaient pas un mot de dialecte, langue des enfants, que pour les instituteurs alsaciens qui, dans leur majorité, ne connaissaient pas le français.

Puisque le choix linguistique leur était refusé, les Alsaciens possèdent peu à peu

Le pendule repart dans l'autre sens à partir de 1871. L'allemand remplace le français dans les écoles primaires des communes « germanophones » (qui sont en fait dialectophones) ; le français reste protégé dans les communes francophones (des vallées vosgaines), et conserve une place appréciable dans l'enseignement moyen et supérieur : quatre heures par semaine.

Certes, la lutte contre le français va aussi bon train que la lutte contre l'allemand dans la période précédente. Mais le caractère virtuellement bilingue de la population est à peu près reconnu. Le dialecte, officiellement ignoré, n'en renforce que mieux ses positions. Il permet d'affirmer le caractère non allemand (ou plutôt non prussien) de l'Alsace ; et d'attendre, replié sur soi, des jours meilleurs.

Au lendemain du retour de l'Alsace à la France, c'est le malentendu. De même que l'Allemagne de Bismarck s'était persuadée que le français avait été imposé à une population alsacienne « germanique », de même la France de Clemenceau est intrépidement convaincue que l'allemand a été « imposé » à cette Alsace si française.

La résistance à l'unilinguisme français ou simplement le manque d'enthousiasme, ne pouvaient donc être que le fait d'une poignée de traitres, d'agents de l'Allemagne. En tout cas, l'Alsace devait mériter sa réintégration dans la communauté nationale par une francisation accélérée.

Tel est l'esprit de la circulaire rectoriale du 15 janvier 1920. Elle provoque dans les années suivantes de vives protestations et de grosses difficultés d'application, aussi bien pour les instituteurs « de l'intérieur » qui ne parlent pas un mot de dialecte, langue des enfants, que pour les instituteurs alsaciens qui, dans leur majorité, ne connaissaient pas le français.

Puisque le choix linguistique leur était refusé, les Alsaciens possèdent peu à peu

la question du choix politique. En novembre 1920, l'Union populaire républicaine d'Alsace (parti démocrate-chrétien très majoritaire) réclama une véritable régionalisation de l'Alsace ; l'action autonome commença.

Raymond Polnecar, alors président du conseil, se résolut à faire machine en arrière et à donner quelques satisfactions aux partisans du bilinguisme : les quatre heures par semaine d'enseignement religieux (obligatoire) d'enseignements en allemand, qui devaient mettre obligatoire au certificat d'études. C'est sous ce régime (considéré comme minimum par les Alsaciens dialectophones) que l'Alsace vivait en 1940.

Les quatre ans et demi d'occupation allemande et de brutalité hitlérienne qui suivirent (juin 1940), sans avoir de résultat linguistique appréciable, eurent au moins celui de confirmer absolument et irrévocablement l'appartenance politique de l'Alsace martyrisée à la France.

Celle-ci, avec une étonnante maladresse, intervertit dès le lendemain de la libération ce choix politique comme un choix linguistique : une fois de plus, on confondait l'Allemagne et l'allemand, langue et nation. En 1945, un arrêté rectorial remettait en « cas » sans concertation et sans examen sérieux, le régime scolaire dit « Polnecar-Pfister » de 1927. L'enseignement de l'allemand était « provisoirement » supprimé en Alsace ; pour regagner le terrain perdu... »

### L'allemand ou le dialecte ?

En 1952, léger recul : un décret réintroduit l'allemand dans l'enseignement primaire, à raison de deux heures par semaine dans les deux dernières années de ce cycle. Il s'agit d'un enseignement doublement facultatif : élèves et maîtres doivent être volontaires.

Cette tentative timide de compromis fut d'ailleurs sans lendemain. L'alle-

Étudiants salariés, Professeurs en exercice, Candidats à la recherche d'une Université préparant aux concours de recrutement

pensez aux cours par correspondance de la SOCIÉTÉ NOUVELLE

**ÉCOLE UNIVERSELLE**

ÉTABLISSEMENT PRIVÉ D'ENSEIGNEMENT A DISTANCE fonctionnant sous le contrôle pédagogique de l'État  
59, boulevard Exelmans 75781 Paris Cédex 16

Nos préparations :

**C.A.P.E.S.**

Lettres classiques, Lettres modernes, Philosophie, Histoire et Géographie, Langues étrangères.

**AGRÉGATIONS**

Lettres classiques, Lettres modernes, Grammaire, Philosophie, Langues étrangères, Histoire, Géographie.

Vous serez préparés aux épreuves de l'ECRIT et de l'ORAL, sous la conduite d'enseignants du supérieur (conseils pédagogiques, plans d'études, devoirs corrigés, enseignements de soutien, stages d'entraînement individuel).

Je désire recevoir sans engagement et gratuitement le brochure

N° 532

NOM et PRÉNOM \_\_\_\_\_

ADRESSE \_\_\_\_\_

CAPES \_\_\_\_\_ AGRÉGATION \_\_\_\_\_

Section \_\_\_\_\_ Option \_\_\_\_\_

(1) Ce qui est dit ici de l'Alsace vaut également pour la moitié nord-est du département de la Moselle de dialecte francique.  
(2) Extraits de la Petite Anthologie de la poésie alsacienne, vol. IV, éditeur : Association Jean-Baptiste Weckstein, Maison de la Radio, place de Bordeaux, Strasbourg.  
(3) André Weekmann, né le 30 novembre 1894 à Strasbourg, est professeur. Il est aussi un des plus grands poètes alsaciens contemporains. Essayiste et romancier, (P.-J. Oswald, Ed. 1961, « Éducation alsacienne »).  
(4) Sur ce sujet, voir libre, en particulier : Les Lettres Populaires de l'Alsace, éditions 1949, éditeur, Strasbourg 1971, et l'Anthologie de poésies alsaciennes, 1748-1967, et le Partoutisme d'Europe éditeur, Paris 1970.

mand ne figurait pas au programme du certificat d'études et la réforme de l'enseignement supprimait peu à peu les classes de fin d'étude primaire.

On peut se demander pourquoi cette longue querelle n'a jamais opposé que les tenants d'un bilinguisme (français ou allemand) à ceux d'un bilinguisme franco-allemand. Pourquoi, en particulier, les militants les plus décidés du particularisme alsacien ne revendiquent-ils que le droit à ce bilinguisme, et non à l'enseignement du dialecte, même si, à titre personnel et privé, ils s'attachent à en maintenir la pratique ?

Abstraction faite des considérations politiques, rien n'empêcherait d'enseigner le dialecte, quitte à en normaliser une des formes : le strasbourgeois par exemple. Or cet enseignement n'a jamais été sérieusement réclamé par les Alsaciens eux-mêmes.

Cette absence d'intérêt est paradoxale si l'on considère la pratique du dialecte comme la marque la plus sûre de l'alsacianité ». On comprend cependant fort bien la réserve des Alsaciens eux-mêmes sur ce point.

Le dialecte, langue du foyer, de la mère, du cœur, est à la fois valorisé comme source et ressort de l'identité culturelle de la communauté alsacienne, et dévalorisé par rapport au français, langue internationale de culture, ou à l'allemand, langue noble connue à tous les germanophones.

Dans la mesure où il reste un fait populaire, entretenu par des initiatives privées, mais non scolaire, le dialecte conserve sa vigueur et son expressivité. Il est aujourd'hui, par exemple, la langue écrite de la presse de contre-information, marginale mais bien vivante, apparue en Alsace depuis quelques années : *Klappertier* 1968 à Mulhouse, *Uséim folk* (« Notre peuple ») à Strasbourg.

Il n'y a d'ailleurs aucune raison de faire à l'alsacien, dialecte germanique, un sort particulier. Ni le berlinois ni le bavarois ne sont « enseignés ». Ils ont, comme l'alsacien, une double fonction : régionalisme ou localement, assurer la cohésion et le particularisme d'une communauté ; nationalement, préparer l'enfant à la pratique de l'allemand commun, dit littéraire.

Celui-ci est (ou devrait être) pour l'Alsace une ouverture privilégiée sur l'Europe, un atout majeur dans la compétition régionale. *Zweitsprachig*, unez *Zukunft* (« notre avenir est bilingue »), dit une formule à laquelle souscrivent beaucoup d'Alsaciens dialectophones.

Il est significatif que le Cercle René Schicklé (4), la plus active des associations régionalistes d'Alsace, plaide inlassablement à la fois la cause du dialecte et celle du bilinguisme. Ce serait faire à ses animateurs un procès d'intention que de voir dans cette défense et illustration du bilinguisme alsacien le dépassement d'un séparatisme en puissance. Il n'y a pas, disent-ils, incompatibilité, mais complémentarité, entre le dialecte (alsacien) et les langues (français et allemand).

Le premier, acquis en famille avant la scolarité, n'est pas un empêchement à l'apprentissage parallèle, dès le début

de celle-ci, des deux suivantes. Il est, au contraire, ce qui situe le mieux l'enfant alsacien dans sa communauté proche, et le prépare donc le mieux à un bilinguisme inscrit dans l'histoire de cette communauté.

**La réforme Holderith**

La doctrine du ministère de l'éducation à l'égard de l'alsacien, telle qu'elle a été constamment rappelée par les ministres, a le mérite d'être nette. Les dialectes alsacien et mosellan n'ont pas d'existence légale. Ils sont (et resteront selon toute apparence) exclus du champ d'application de la loi Deixonne. Ils ne peuvent donc faire l'objet d'aucun enseignement public, à aucun niveau. La loi du 11 juillet 1975, qui précise (article 12) qu'« un enseignement des langues et cultures régionales peut être dispensé tout au long de la scolarité » n'est pas opposable à la loi Deixonne : l'alsacien n'est pas une langue régionale.

Le dernier en date de ces refus a été clairement formulé par M. Haby dans sa réponse écrite (*Journal officiel*, Débats parlementaires, du 28 février 1978) à une question posée par M. Zeller, député (non-inscrit) du Bas-Rhin, « Il n'apparaît pas souhaitable, écrit le ministre, d'ajouter à l'enseignement facultatif de l'allemand dans les deux dernières années de l'école primaire un enseignement du dialecte, d'autant que, même si on le fait, on ne peut pas le faire au niveau de la communauté familiale et sociale ».

Pour le ministre, l'apprentissage de l'allemand est ouvert à tous les enfants (alsaciens dont les parents le désirent ; et l'on voit mal pourquoi l'alsacien, dialecte germanique, devrait être enseigné en France, alors que ni le suabe ni le berlinois, par exemple, ne le sont en Allemagne. Les proportions très élevées (70 %) de choix de l'allemand comme langue étrangère dans l'académie de Strasbourg prouvent d'ailleurs que le bilinguisme alsacien est respecté dans le système scolaire.

L'Alsace et la Moselle dialectophones resteront-elles totalement le champ d'affrontement de deux conceptions inconciliables en matière de langue ? Si l'on n'en est plus à la guerre civile larvée des années 1920, les divergences restent profondes et la polémique souvent vive entre le ministère de l'éducation et la parole (dans doute majoritaire) de l'opinion alsacienne qui se refuse à l'assimilation pure et simple. Cependant, des voies de compromis s'ouvrent peu à peu.

Personne, en Alsace, ne conteste le principe d'une priorité absolue donnée au français, dans un cadre bilingue. Et Paris conteste de moins en moins non seulement le droit des enfants dialecto-

(4) Cercle René-Schicklé, 31, rue Oberlin, 67000 Strasbourg. Publication *Land und Sprock* - Les cahiers du bilinguisme (enseignement en allemand), huit numéros par an. Abonnement : 15 F.

(5) Une récente documentation sur la « réforme Holderith » est rassemblée dans le no 2 (juin-juillet 1979) de la revue semestrielle *L'Académie de Strasbourg*, éditée par le rectorat. Au sommaire : la réforme, présentée par M. Holderith lui-même, historique, données, statistiques, réflexions pédagogiques. Le numéro (2) français sur demande à M. le recteur de l'Académie de Strasbourg, services de la revue, 8, rue de la Toussaint, 67081 Strasbourg Cedex. Compte rendu critique de ce numéro dans le no 3 (1979) des *Cahiers du bilinguisme* (31, rue Oberlin, 67000 Strasbourg).

phones à l'utilisation intelligente de leur double langue maternelle (dialecte-allemand), mais encore l'intérêt que présente cette utilisation pour l'acquisition du français lui-même.

Le désaccord porte sur la réalisation de cette « priorité » du français. Longtemps, et aujourd'hui encore pour bon nombre d'enseignants confrontés au problème, l'enfant alsacien devait être scolarisé en français dès son entrée dans le système. Il ne retrouvait le contact avec l'allemand (le dialecte étant maintenu par l'environnement familial) qu'une fois acquis irrévérablement les mécanismes du français.

Duò les querelles, un peu puériles en apparence sur l'époque à laquelle pouvait (ou devait) commencer l'étude (facultative, bien entendu) de l'allemand dans l'enseignement primaire ; quelle année ? Quel trimestre de l'année ? Et pour un peu, quelle semaine du trimestre ?.

Ces marchandages crispés révèlent une double inquiétude : celle des Alsaciens et celle des Parisiens, les uns et les autres se faisant de la situation du français en Alsace une image inversée ; menaçante (pour l'allemand), ou menaçée.

C'est le très grand mérite de M. Holderith, inspecteur général, d'avoir débouqué cette situation. La réforme à laquelle il a attaché son nom est plutôt une expérience pédagogique et administrative. Pour l'essentiel, la « méthode Holderith » consiste à mener parallèlement, dès l'école primaire, l'apprentissage de l'allemand à partir du dialecte, et celui du français à partir d'une « potentialité bilingue » du petit dialectophone (5).

La chanson, les saynètes, la poésie, le récit populaire, sont largement mis à contribution dans les « classes Holderith », et l'enfant y développe, dans la joie, des possibilités d'acquisition des deux langues jusqu'ici très sous-estimées.

L'expérience Holderith a été très favorablement accueillie par les parents, les municipalités, les conseils généraux, et par l'ensemble de l'opinion alsacienne. Les chiffres en témoignent, en même temps qu'ils montrent l'intérêt du rectorat pour le développement de l'expérience. Celle-ci touchait, en 1973, une trentaine de classes dans les deux départements alsaciens. Aujourd'hui, huit cent soixante-six cours moyens première année et huit cent dix-huit C.M.2 sont des « classes Holderith ».

Des points noirs, il en reste. Cette modification profonde des mentalités administratives et de la pédagogie repose sur la seule foi d'un homme. Elle suppose le volontariat des instituteurs, qu'aucune disposition réglementaire ne peut contraindre à enseigner l'allemand aux enfants.

Quelles que soient ces difficultés (et y ajoutant les difficultés budgétaires), l'important est qu'une approche enfin honnête et réaliste des besoins et des possibilités linguistiques de l'enfant alsacien ait été réalisée. Le problème des « trois langues » de l'Alsace peut maintenant trouver une solution.

**CORSE**

**UNE RECONNAISSANCE TARDIVE**

Même s'il recule plus ou moins indéfiniment devant le français, le corse reste une langue régionale largement employée dans l'île. Il y est encore à la fois langue maternelle et langue véhiculaire quotidiennement utilisée dans la vie active. Il bénéficie en outre du soutien, psychologique au moins, de nombre de Corses devenus « continentaux ». C'est donc sur une base sociale et ethnique solide que peut s'appuyer son enseignement.

Son entrée dans le cadre officiel de l'enseignement des langues régionales a cependant été tardive. Le corse avait été défini, en effet, comme une de ces langues allogènes qui ne pouvaient pas réclamer le bénéfice de la loi Deixonne. Or, non seulement l'écart linguistique entre lui et l'italien (le toscan) est assez grand pour qu'on soit fondé à parler de langue, et non de dialecte (c'est l'attitude la plus généralement adoptée aujourd'hui) ; mais, surtout (comme dans le cas de l'alsacien), aucun Corse n'a le sentiment de parler « italien », mais bien une langue qui lui est propre.

Cette déstabilisation contestable, qui limitait l'étude du corse à un « centre » universitaire d'Aix, suscita peu à peu, à partir de 1965, des initiatives privées : création en 1962 de l'association Lingua corsa, cours de corse bénévoles dans l'île, regroupement en 1972 de ces initiatives dans l'association Scola corsa.

L'opinion publique suivant le mouvement, le ministère revint sur sa position, particulièrement en 1972, totalement en

1974, en étendant au corse les dispositions de la loi Deixonne.

Il semble que ce retard ait paradoxalement profité à cet enseignement. La multiplication des centres de scolarisation des adultes (une douzaine de sections ont fonctionné, parmi lesquelles Paris et Créteil) est un facteur très méconnu. Animés par Scola corsa, ces centres ont frayé la voie à l'enseignement dans ses établissements publics.

Dans le premier cycle, la quasi-totalité de C.P.G. ou C.E.S. de l'île (vingt-quatre) offrent aujourd'hui des cours de corse. Dans le second cycle, il est présent dans les six lycées de l'île, et à Nice et Menton. Seule la difficulté de recruter des enseignants qualifiés paraît freiner cette progression.

Longtemps considéré au moins par les Italiens eux-mêmes, comme un dialecte italien, le corse n'a été d'abord transcrit qu'à travers des habitudes techniques italiennes. Cette graphie « traditionnelle » a été très vivement critiquée. Elle a cependant été adoptée dans son ensemble par les enseignants de Scola corsa. Le problème, commun à toutes les langues régionales qui n'ont pas connu (et pour cause), comme le français, des siècles de surveillance académique, est irrésolu, comme celui de la délimitation d'un « corse » moyen. Il ne paraît pas pour autant pouvoir diviser durablement les militants de l'enseignement du corse, ni ralentir une extension et une amélioration certaines.

**BASQUE**

**L'ŒUVRE D'UNE COMMUNAUTÉ**

Tout en présentant les mêmes insuffisances générales que l'enseignement des langues régionales (crédits, maîtres, inertie administrative, réticences politiques...), celui du basque, de l'euskara, est l'un des plus prometteurs. Cette réussite, même s'il reste beaucoup à faire de l'avis des militants de l'euskara, est exemplaire : c'est la prise en main par des groupes locaux de parents, des municipalités, etc., qui a permis de dégager des solutions et un financement convenable.

Une association SEASKA (1), assure la création et la cohésion financière et pédagogique des ikastolas (là où l'on apprend, les écoles), animées par des anderenos (maîtres généralement bénévoles). La première ikastola s'est ouverte en 1969 à Arcangues. Il y en a aujourd'hui près d'une vingtaine, avec vingt-deux anderenos, plus une quinzaine de centres socio-éducatifs.

L'enseignement de l'euskara est, en effet, entièrement organisé autour de la réalité sociale et culturelle de la communauté basque de France. C'est cette réalité que l'enfant est invité à vivre, à travers des chansons, des saynètes, des jeux d'éveil. Parents et enseignants sont associés dans cette pédagogie qui tend à l'épanouissement de l'enfant par l'euskara plutôt qu'à un enseignement formel de celui-ci.

Depuis 1968, une dizaine de lycées ont successivement ouvert des cours d'euskara. Dans l'enseignement supérieur, Bordeaux, Pau et Toulouse préparent à des certificats de langue et de littérature basques.

Le même problème de division dialectale se posait pour le basque (langue non indo-européenne) que pour l'océlan, ou le breton. Il y a, en effet, quatre dialectes basques. La graphie est aujourd'hui unifiée par l'élimination des calques espagnols ou français ; parallèlement, se constitue une grammaire unifiée du basque.

J. C.

(1) SEASKA, musée basque, rue Marengo, 64100 Bayonne.

**FLAMAND**  
**UNE SURVIVANCE**

Le flamand occidental est encore parlé, ou au moins compris, en Flandre française par quelques dizaines de milliers d'habitants de cinquante mille à quatre-vingt mille. C'est l'un des dialectes constitutifs du néerlandais standard (A.B.N.), langue officielle des Pays-Bas et l'une des deux langues officielles de Belgique.

Langue allogène, elle n'entre donc pas dans le cadre de la loi Deixonne et n'est pas enseignée en France. C'est un dialecte en recul, pauvre en vocabulaire scientifique et technique (qu'il emprunte au français), et qui ne paraît pas soutenu par les jeunes générations.

En fait, écarté entre le français, langue des villes, et le néerlandais commun (A.B.N.), le flamand se survit difficilement. Le Cercle Michel-de-Swaan tente au moins d'en sauvegarder la pratique chez les adultes.